

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025



Préambule

Le Maire doit présenter au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal (DOB), dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale (loi NOTRe) a introduit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Il a modifié l'article L 2312-1 du CGCT en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au Maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Le rapport comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

4° A l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale (FTP).

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication.

Sommaire

Mot du Maire	5
I – Le contexte global.....	7
A) Le contexte économique et financier international.....	7
B) Le contexte national.....	7
C) Le contexte intercommunal et local.....	14
II – La rétrospective 2019 – 2024	21
A) Evolution des recettes de fonctionnement.....	23
B) Évolution des dépenses de fonctionnement.....	29
III – L’endettement.....	38
IV – Les relations avec l’EPCI	40
V – Les ressources humaines	42
VI- Bilan d’activités de l’exercice 2024	46
VII – Principales Manifestations de l’exercice 2025	47
VIII – Les masses budgétaires 2025.....	52
CONCLUSION.....	56
ANNEXES	58

Mot du Maire

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

C'est avec une profonde reconnaissance et un sens aigu des responsabilités que je vous présente le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025. Ce document essentiel reflète les défis croissants auxquels nous faisons face, mais aussi les opportunités inédites qui se dessinent pour Macouria dans ce contexte marqué par des transitions économiques, sociales et environnementales majeures.

L'année 2024 a été le théâtre d'avancées significatives pour notre commune. Ensemble, nous avons su poser les fondations d'un développement harmonieux, tout en consolidant les acquis. Grâce à une gestion prudente et rigoureuse, nous avons maintenu notre capacité à investir dans les priorités de notre territoire, tout en préservant la qualité des services publics qui sont au cœur de notre pacte social. Ces efforts nous permettent aujourd'hui d'envisager l'avenir avec ambition et pragmatisme.

Pour 2025, notre feuille de route reste guidée par des principes clairs : l'intérêt général, la durabilité et l'inclusion. Ces orientations budgétaires témoignent de notre volonté de bâtir une commune où chaque citoyen trouve sa place et peut s'épanouir. Nous veillerons à poursuivre une gestion équilibrée et responsable de nos finances publiques, en renforçant nos capacités d'autofinancement et en optimisant l'ensemble de nos ressources.

Nous mettons également un accent particulier sur la transition écologique, qui constitue une priorité stratégique pour Macouria. Dans ce cadre, des projets structurants verront le jour en 2025, qu'il s'agisse d'aménagements durables, de soutien à la biodiversité ou d'initiatives en faveur de la résilience énergétique. Ces projets, pensés pour répondre aux besoins actuels et futurs, incarnent notre vision d'un développement respectueux de notre environnement amazonien exceptionnel.

L'humain demeure au cœur de nos préoccupations. La valorisation de notre capital humain sera une priorité, avec des actions renforcées en faveur de la formation, de l'innovation managériale et de l'efficacité administrative. Notre objectif : continuer à améliorer la qualité des services offerts aux citoyens tout en soutenant les agents qui œuvrent au quotidien pour notre commune.

Enfin, nous poursuivrons nos efforts pour faire de Macouria une ville encore plus attractive, dynamique et solidaire. Des projets ambitieux dans les domaines de l'urbanisme, de la mobilité et des infrastructures renforceront notre cadre de vie et contribueront à l'épanouissement de tous. Ensemble, nous faisons de Macouria un modèle de résilience et de modernité en Guyane.

Ce chemin que nous traçons ensemble est exigeant mais porteur d'espoirs. Avec unité et détermination, nous relèverons les défis à venir et saisirons chaque opportunité pour construire un avenir meilleur pour notre commune.

Je vous invite à consulter ce rapport, à en discuter et à enrichir, par votre engagement, la dynamique qui nous unit. Vos contributions sont le socle de notre réussite collective.

Avec confiance et détermination, poursuivons ensemble cette belle aventure pour le bien-être de Macouria et le bonheur de ses habitants.

Votre dévoué,
Gilles ADELSON

I – Le contexte global

A) Le contexte économique et financier international

L'année 2025 s'inscrit dans un environnement économique mondial incertain, marqué par des tensions géopolitiques persistantes, une instabilité des marchés financiers et la montée des taux d'intérêt. Selon les perspectives économiques du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale ralentira à 2,9 % en 2025, contre 3,4 % en 2023.

La hausse des coûts de l'énergie, la crise des matières premières et les tensions commerciales entre grandes puissances influencent les politiques budgétaires des États. En Europe, l'Union européenne ajuste ses mécanismes de stabilité budgétaire, impactant directement les dotations aux collectivités locales. La montée des préoccupations environnementales entraîne également un renforcement des politiques de transition énergétique, impactant les budgets locaux via l'application de nouvelles régulations.

B) Le contexte national

La France poursuit une trajectoire de consolidation budgétaire avec des réformes visant à contenir le déficit public sous la barre des 4 % du PIB d'ici 2027. La loi de finances 2025 prévoit :

- Une stabilisation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à 27,1 milliards d'euros, malgré une répartition différenciée entre collectivités urbaines et rurales.
- Un renforcement des dispositifs de contractualisation financière entre l'État et les collectivités territoriales, limitant la progression des dépenses de fonctionnement.
- Une réforme de l'octroi de mer en Outre-Mer, dans l'objectif de donner plus d'autonomie fiscale aux collectivités ultramarines.

Le gouvernement encourage également les collectivités à maximiser leurs ressources propres en optimisant la fiscalité locale et en recherchant des financements européens et nationaux pour leurs projets structurants.

Le 4 décembre 2024, l'Assemblée nationale a adopté une motion de censure en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, engageant la responsabilité du Gouvernement. Conformément à l'article 50 de la Constitution, le Premier ministre a présenté sa démission au Président de la République le 5 décembre.

Cette situation a suspendu l'examen et l'adoption du projet de loi de finances pour 2025 qui ne pourra être adopté de façon définitive avant la fin de l'année 2024. Dès lors, la Constitution (article 47, alinéa 4) et la LOLF (article 45) autorisent le Gouvernement à déposer un « projet de loi spéciale » avant le 19 décembre.

Par le vote du Sénat le 18 décembre, Ce projet de loi a été donc définitivement adopté par le Parlement et a été promulguée par le Président de la République le 20 décembre 2024 et publiée au Journal officiel du 21 décembre 2024.

La loi comporte 4 articles :

- Article 1 : « Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2025, la perception des ressources de l'Etat et des impositions de toutes natures affectées à des personnes morales autres que l'Etat est autorisée conformément aux lois et règlements ».
- Article 2 : « Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2025, les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales sont évalués à 45 057 825 520 €, qui se répartissent comme suit :

Intitulé du prélèvement sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités territoriales	Montant
Dotation globale de fonctionnement	27 245 046 362
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs	4 753 232
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	30 000 000
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	7 104 000 000
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	664 114 745
Dotations pour transferts de compensations d'exonération de fiscalité directe locale	378 003 970
Dotation élu local	123 506 000
Collectivité territoriale de Corse	42 946 742
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	431 738 376
Dotation départementale d'équipement des collèges	326 317 000
Dotation régionale d'équipement scolaire	661 186 000
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	2 686 000
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000 000
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000 000
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (communes)	239 658 133
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (EPCI)	890 110 332
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (départements)	1 243 315 500
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (régions)	467 129 770

Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	272 278 000
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822 000
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48 020 650
Collectivité territoriale de Guyane	27 000 000
Neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559 085
Dotation globale d'autonomie de la Polynésie française	90 552 000
Soutien exceptionnel de l'État au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	
Soutien exceptionnel de l'État au profit des régions d'outre-mer confrontées à des pertes de recettes d'octroi de mer et de taxe spéciale de consommation du fait de la crise sanitaire	
Soutien exceptionnel de l'État au profit de la collectivité de Corse confrontée à certaines pertes de recettes fiscales spécifiques du fait de la crise sanitaire	
Soutien exceptionnel de l'État au profit de St-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Wallis-et-Futuna confrontées à certaines pertes de recettes fiscales spécifiques du fait de la crise sanitaire	
Compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	4 016 619 586
Compensation des communes et EPCI contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de cotisation foncière des entreprises	3 000 000
Compensation du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	
Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales et des groupements de communes qui procèdent à l'abandon ou à la renonciation définitive de loyers	
Soutien exceptionnel pour les communes et leurs groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique en 2022	
Soutien exceptionnel, au titre de l'année 2023, pour les collectivités territoriales face à la croissance des prix de l'énergie	400 000 000
Compensation de la réforme 2023 de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	24 700 000
Communes nouvelles	17 600 000
Fonds de sauvegarde des départements pour l'année 2024	52 862 037
Compensation Lissage perte exceptionnelles de recettes taxes foncières propriétés bâties	3 300 000
Compensation recettes résultant de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties	7 000 000
Total	45 057 825 520

- Article 3 : « Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2025, le ministre chargé des finances est autorisé à procéder, en 2025, à des emprunts à long, moyen et court termes libellés en euros ou en autres devises pour couvrir l'ensemble des charges de trésorerie ou pour renforcer les réserves de change ainsi qu'à toute opération de gestion de la dette ou de la trésorerie de l'Etat.

- Article 4 : « Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, la caisse de prévoyance et de retraite du personnel ferroviaire, la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines et la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales sont habilitées, en 2025, à recourir à des ressources non permanentes dans la seule mesure nécessaire à la couverture de leurs besoins de trésorerie. »

Le Gouvernement a pris un décret ouvrant les crédits nécessaires pour les services votés, conformément à l'article 47 de la Constitution. Ce décret visera à couvrir les besoins des missions et programmes budgétaires pour démarrer la gestion 2025, avec des ouvertures de crédits dans la limite de ce que prévoyait la loi de finances pour 2024.

La comparaison entre les LFI 2022 à 2024 et la loi spéciale votée pour 2025 ressort ainsi :

Intitulé du prélèvement sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités territoriales	LFI 2022	LFI 2023	LFI2024	Loi spéciale 2025	% 24-25
Dotation globale de fonctionnement	26 786 027 022	26 931 362 549	27 145 046 362	27 245 046 362	0,37%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs	5 737 881	5 273 878	4 753 232	4 753 232	0,00%
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000 000	50 000 000	30 000 000	30 000 000	0,00%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 500 000 000	6 700 000 000	7 104 000 000	7 104 000 000	0,00%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	580 632 929	628 109 980	664 114 745	664 114 745	0,00%
Dotation élu local	101 006 000	108 506 000	108 906 000	123 506 000	13,41%
Collectivité territoriale de Corse	57 471 037	42 946 742	42 946 742	42 946 742	0,00%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	439 206 199	433 823 677	431 738 376	431 738 376	0,00%
Dotation départementale d'équipement des collèges	326 317 000	326 317 000	326 317 000	326 317 000	0,00%
Dotation régionale d'équipement scolaire	661 186 000	661 186 000	661 186 000	661 186 000	0,00%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	2 686 000	2 686 000	2 686 000	2 686 000	0,00%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 880 213 735	2 875 213 735	2 820 213 735	2 840 213 735	0,71%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (régions)			447 129 770	467 129 770	4,47%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (départements)			1 243 315 500	1 243 315 500	0,00%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (EPCI)			890 110 332	890 110 332	0,00%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (communes)			239 658 133	239 658 133	0,00%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	388 003 970	378 003 970	378 003 970	378 003 970	0,00%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0,00%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000 000	107 000 000	107 000 000	107 000 000	0,00%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822 000	6 822 000	6 822 000	6 822 000	0,00%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	284 278 000	284 278 000	272 278 000	272 278 000	0,00%

Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48 020 650	48 020 650	48 020 650	48 020 650	0,00%
Collectivité territoriale de Guyane	27 000 000	27 000 000	27 000 000	27 000 000	0,00%
Neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559 085	122 559 085	122 559 085	122 559 085	0,00%
Dotation globale d'autonomie de la Polynésie française	90 552 000	90 552 000	90 552 000	90 552 000	0,00%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	100 000 000				0,00%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit des régions d'outre-mer confrontées à des pertes de recettes d'octroi de mer et de taxe spéciale de consommation du fait de la crise sanitaire					0,00%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit de la collectivité de Corse confrontée à certaines pertes de recettes fiscales spécifiques du fait de la crise sanitaire					0,00%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit de St-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélémy et Wallis-et-Futuna confrontées à certaines pertes de recettes fiscales spécifiques du fait de la crise sanitaire					0,00%
Compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 641 930 057	3 825 351 987	4 016 619 586	4 016 619 586	0,00%
Compensation des communes et EPCI contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de cotisation foncière des entreprises	1 000 000	1 000 000	3 000 000	3 000 000	0,00%
Compensation du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)					0,00%
Soutien exceptionnel pour les communes et leurs groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique en 2022		430 000 000			0,00%
Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales et des groupements de communes qui procèdent à l'abandon ou à la renonciation définitive de loyers					0,00%
Soutien exceptionnel, au titre de l'année 2023, pour les collectivités territoriales face à la croissance des prix de l'énergie		1 500 000 000	400 000 000	400 000 000	0,00%
Compensation Lissage perte exceptionnelles de recettes taxes foncières propriétés baties				3 300 000	0,00%
Communes nouvelles				17 600 000	0,00%
Compensation de la réforme 2023 de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants			24 700 000	24 700 000	0,00%
Fonds de sauvegarde des départements pour l'année 2024				52 862 037	0,00%
Compensation recettes résultant de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés baties				7 000 000	0,00%
Total	43 211 649 565	45 590 013 253	44 842 463 483	45 057 825 520	0,48%

Alors que la loi spéciale fait état d'une croissance des prélèvements sur les recettes de l'Etat de 0,48% par rapport à la LFI 2024, Le PLF 2 025 présenté par Michel Barnier et les discussions parlementaires prévoyaient un repli de 1,46% sur les mêmes prélèvements et au regard de la volonté affichée de réduire les dépenses de l'Etat, intégraient des mesures contraignantes telles que :

- Un report de trois ans (en 2030) de la suppression progressive de la CVAE pour les entreprises (mesure rejetée lors de l'examen du PLF)
- Une augmentation de un à trois jours du délai de carence dans la fonction publique ce qui conduirait à baisser le taux de remboursement du congé de maladie ordinaire à 90% au lieu de 100% actuellement.
- Un taux de FCTVA fixé à 14,850% (contre 16,404 % en 2024) avec une exclusion des dépenses de fonctionnement,
- Un plafonnement de la DGF au niveau de 2024,
- ...

L'annexe du PLF 2 025 faisait également ressortir pour l'outre -mer, les contrats de convergence et de transformation passés entre les Régions/ collectivités territoriale et l'Etat en outre-mer, qui ont évolué ainsi :

Contrat de convergence et de transformation 2019-2022			
Action / opérateur	Rappel montant contractualisé	Consommation au 31/12/2024	
		Autorisation d'engagement	Crédits de paiements
02 - Aménagement du territoire			
Guadeloupe	35 220 989	38 113 210	8 811 490
Saint-Pierre et Miquelon	11 663 228	10 830 902	9 968 877
Polynésie Française	89 350 675	92 359 203	52 524 706
Guyane	23 047 322	16 781 416	15 075 781
Saint-Martin	49 375 000	46 871 456	10 941 489
Wallis et futuna	32 143 000	31 118 391	30 570 724
Martinique	27 865 875	28 093 582	10 312 484
La Réunion	75 337 932	64 923 496	36 255 758
Mayotte	163 012 732	111 135 421	75 001 400
Total	507 016 753	440 227 077	249 462 709

Source : Outre mer - PLF -PAP - Budget général / budget annexe - P 73

Contrat de convergence et de transformation 2024-2027

Action / opérateur	Rappel montant contractualisé	Consommation au 31/12/2024	
		Autorisation d'engagement	Crédits de paiements
02 - Aménagement du territoire			
Nouvelle - Calédonie	298 736 641	16 620 321	8 821 738
Polynésie Française	119 134 233	22 544 067	
Saint-Martin	39 500 000	3 923 130	646 689
Martinique	27 865 875	2 481 102	350 558
La Réunion	75 337 932	4 161 805	5 139 682
Guyane	4 500 000	250 000	210 335
Mayotte	163 012 732	16 708 018	4 329 740
Wallis et futuna	26 572 000	2 649 832	802 764
Saint-Pierre et Miquelon	9 500 000	830 664	339 394
Guadeloupe	30 500 000	2 746 785	51 240
Total	794 659 413	72 915 724	20 692 140

Source : Outre mer - PLF -PAP - Budget général / budget annexe - P 73

Alors que les crédits inscrits au CCT 2024-2027 enregistrent une croissance de 56,73% par rapport au CCT 2019-2022, en raison de l'introduction de la Nouvelle-Calédonie , les crédits contractualisés pour la Guyane ressortent à 4,5 M€ contre 23 M€ au CCT 2019-2022. Cependant, A l'instar d'autres territoires ultra-marins, la Guyane faisait l'objet de projets d'interventions spécifiques telles que :

- Dotation spéciale d'équipement scolaire aux communes (15 M€ en AE et CP)
- Dotation spéciale de construction et d'équipement des lycées et collèges de la CTG (+65,5 M€ en AE et 16,9 M€ en CP)
- Lutte contre l'orpaillage illégal (1,23 M€ en AE et CP)

Compte tenu de la situation de la dette de la France, il faut s'attendre à des propositions de réduction des dépenses publiques lors des discussions relatives au budget 2025 qui se poursuivront au 1er trimestre 2025.

C) Le contexte intercommunal et local

L'impact de la réforme territoriale et de la fiscalité sur la CACL

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) regroupe plusieurs communes, dont Macouria. En 2025, les transferts financiers entre la CACL et ses communes membres seront revus pour mieux refléter les besoins de chaque territoire.

Le plan d'investissement pluriannuel (PPI) de la CACL, d'un montant de 250 millions d'euros, prévoit :

- La modernisation des infrastructures de transport et de mobilité durable,
- L'amélioration des services publics essentiels,
- Une transition vers un urbanisme plus résilient et respectueux des écosystèmes amazoniens.

Cependant, l'application de la loi NOTRe et la réforme de la CVAE impactent directement les finances locales, réduisant la marge de manœuvre budgétaire des communes comme Macouria.

Macouria face à ses défis budgétaires

La population recensée par l'INSEE affiche une baisse inexplicable, en contradiction avec les tendances observées sur le terrain (demande croissante en infrastructures scolaires, multiplication des permis de construire, engorgement des réseaux routiers). Cette sous-évaluation entraîne une diminution mécanique des dotations de l'État, mettant en péril le financement des services municipaux.

En 2025, Macouria devra :

- Défendre une réévaluation du recensement INSEE pour éviter une perte structurelle de DGF,
- Adapter son plan budgétaire pour préserver l'équilibre entre dépenses obligatoires et investissements,
- Accroître ses capacités d'autofinancement via l'optimisation fiscale et la mobilisation de subventions.

Pour le calcul des dotations versées aux collectivités (DGF, Octroi de mer...) les populations municipales de Guyane ont été officialisées, au titre de l'exercice 2025, comme suit :

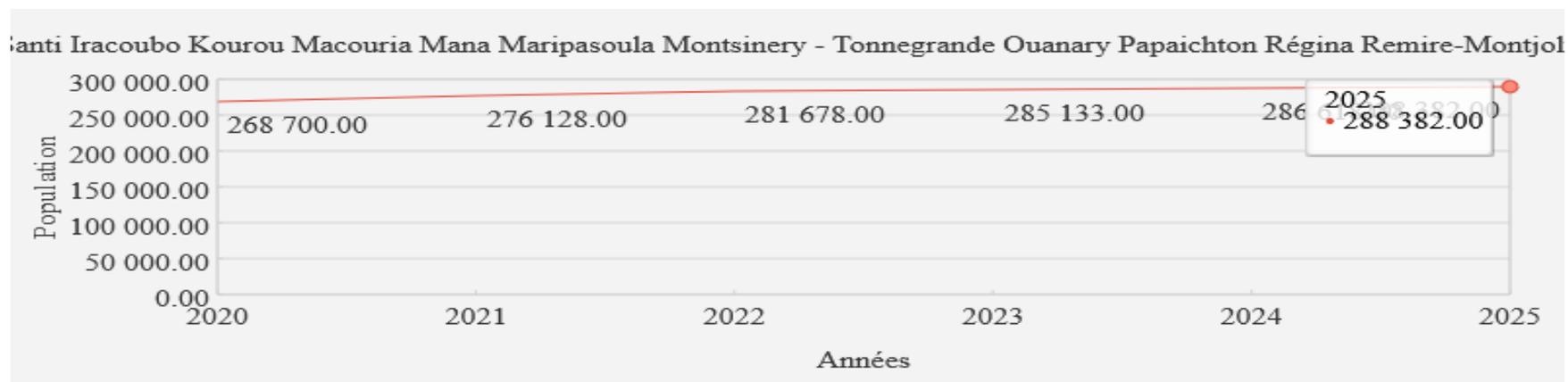
Populations municipales											
Communes	2 020	%	2 021	%	2 022	%	2 023	%	2 024	%	2 025
Cayenne	61 268	3,89%	63 652	2,89%	65 493	0,71%	65 956	-3,77%	63 468	0,77%	63 956
Rémire-Montjoly	25 122	4,06%	26 143	0,82%	26 358	-2,14%	25 793	5,74%	27 274	-0,87%	27 037
Matoury	31 956	3,09%	32 942	1,57%	33 458	3,04%	34 474	0,97%	34 810	2,13%	35 551
Roura	3 783	-10,39%	3 390	2,01%	3 458	-0,64%	3 436	-0,79%	3 409	-0,79%	3 382
Macouria	14 202	9,86%	15 602	3,95%	16 219	17,68%	19 087	-1,26%	18 847	-0,21%	18 807
Montsinéry-tonnégrande	2 589	7,07%	2 772	6,67%	2 957	6,22%	3 141	4,90%	3 295	4,92%	3 457
Sous-total CACL	138 920	4,02%	144 501	2,38%	147 943	2,67%	151 887	-0,52%	151 103	0,72%	152 190
Régina	876	-1,26%	865	-1,27%	854	-1,17%	844	96,09%	1 655	0,12%	1 657
Saint-Georges	4 131	1,38%	4 188	1,36%	4 245	1,37%	4 303	4,69%	4 505	4,55%	4 710
Camopi	1 805	1,61%	1 834	1,64%	1 864	1,61%	1 894	13,31%	2 146	1,03%	2 168
Ouanary	200	10,00%	220	10,00%	242	9,92%	266	-5,64%	251	-20,32%	200
Sous-total CCEG	7 012	1,35%	7 107	1,38%	7 205	1,42%	7 307	17,11%	8 557	2,08%	8 735
Kourou	25 685	-2,83%	24 959	-0,22%	24 903	-0,39%	24 805	-0,78%	24 612	-0,58%	24 470
Sinnamary	2 919	-0,82%	2 895	-0,69%	2 875	-0,70%	2 855	-0,88%	2 830	-1,02%	2 801
Iracoubo	1 799	-1,45%	1 773	-1,41%	1 748	-1,09%	1 729	-1,27%	1 707	-1,29%	1 685
Saint-Elie	242	-10,74%	216	14,35%	247	-1,21%	244	-1,23%	241	-34,85%	157
Sous-total CCDS	30 645	-2,62%	29 843	-0,23%	29 773	-0,47%	29 633	-0,82%	29 390	-0,94%	29 113
Mana	10 894	3,12%	11 234	3,93%	11 675	-0,60%	11 605	1,37%	11 764	-3,40%	11 364
Saint-Laurent du maroni	42 612	6,96%	45 576	4,49%	47 621	3,26%	49 173	2,19%	50 250	2,95%	51 732
Maripasoula	13 227	-9,32%	11 994	-1,27%	11 842	-17,51%	9 768	-6,05%	9 177	-8,22%	8 423
Apatou	9 241	1,51%	9 381	1,08%	9 482	1,05%	9 582	2,46%	9 818	2,45%	10 059
Awala-Yalimapo	1 411	1,35%	1 430	1,33%	1 449	2,28%	1 482	2,29%	1 516	2,18%	1 549
Grand-Santi	7 918	9,85%	8 698	0,93%	8 779	0,91%	8 859	2,95%	9 120	2,96%	9 390
Papaïchton	6 668	-6,84%	6 212	-7,32%	5 757	-1,27%	5 684	-1,37%	5 606	-1,36%	5 530
Saul	152	0,00%	152	0,00%	152	0,66%	153	107,19%	317	-6,31%	297
Sous-total CCOG	92 123	2,77%	94 677	2,20%	96 757	-0,47%	96 306	1,31%	97 568	0,80%	98 344
Population Guyane	268 700	2,76%	276 128	2,01%	281 678	1,23%	285 133	0,52%	286 618	0,62%	288 382

La population municipale de la Guyane en 2025 progresse de 0,62 % contre +0,52% en 2024, +1,23% en 2023, +2,01% en 2021 et +2,76% en 2020 ; En dépit du ressenti (multiplication des embouteillages, augmentation de la collecte des déchets...), les données de l'INSEE font état d'une faible progression démographique en Guyane.

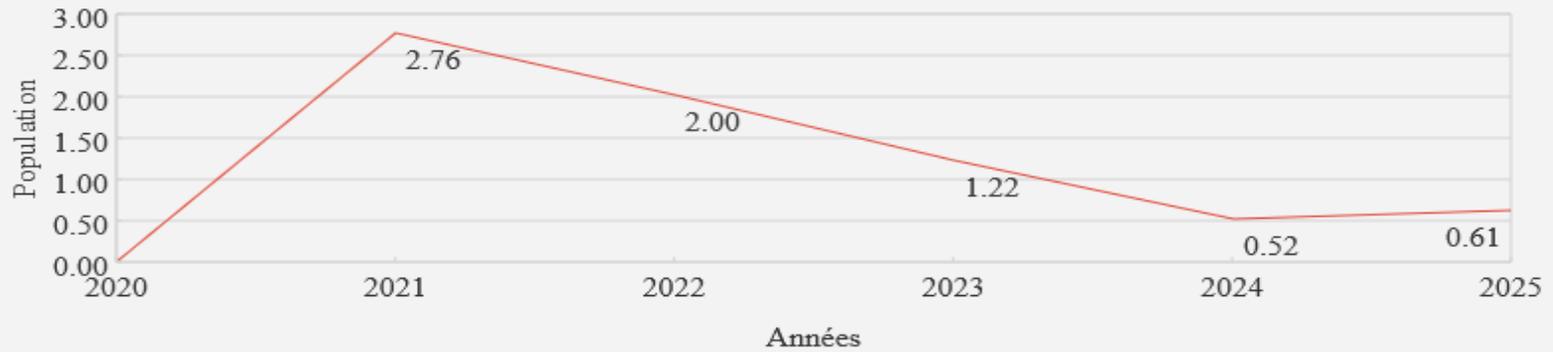
Nonobstant la problématique de la qualité du recensement pointée par les élus ainsi que l'ancienneté des données (la population officielle 2025 repose sur les données du recensement 2022), les données font apparaître :

- Une poursuite du recul démographique des communes de la CCDS, rendant compte du problème aigu d'attractivité de ce territoire,
- Un fléchissement de la reprise de la croissance démographique de la CCOG (+0,80% en 2025, contre +1,31% en 2024 et -0,47% en 2023) compte tenu de la poursuite de la baisse de la population des communes de Maripasoula (-8,22% en 2025 contre -6,05% en 2024 et -17,51% en 2023) et Papaïchton (-1,36% en 2025 et -1,37 % en 2024) et du repli de la population de Mana (-3,40%) ; Sur la période 2020-2025, les communes de Maripasoula et Papaïchton ont enregistré des reculs démographiques de respectivement -36,32% et -17,07%, qui affectent fortement leurs ressources ;
- Après un repli de -0,52% en 2024, une reprise de la croissance démographique de la CACL (+0,72%) en dépit de la baisse des populations de Rémire-Montjoly (-0,87%), Roura (-0,79%) et Macouria (-0,21%),
- La hausse démographique de la CCEG (+2,08%) en raison du dynamisme de la population de l'ensemble des communes à l'exception de Ouanary (-20,32%).

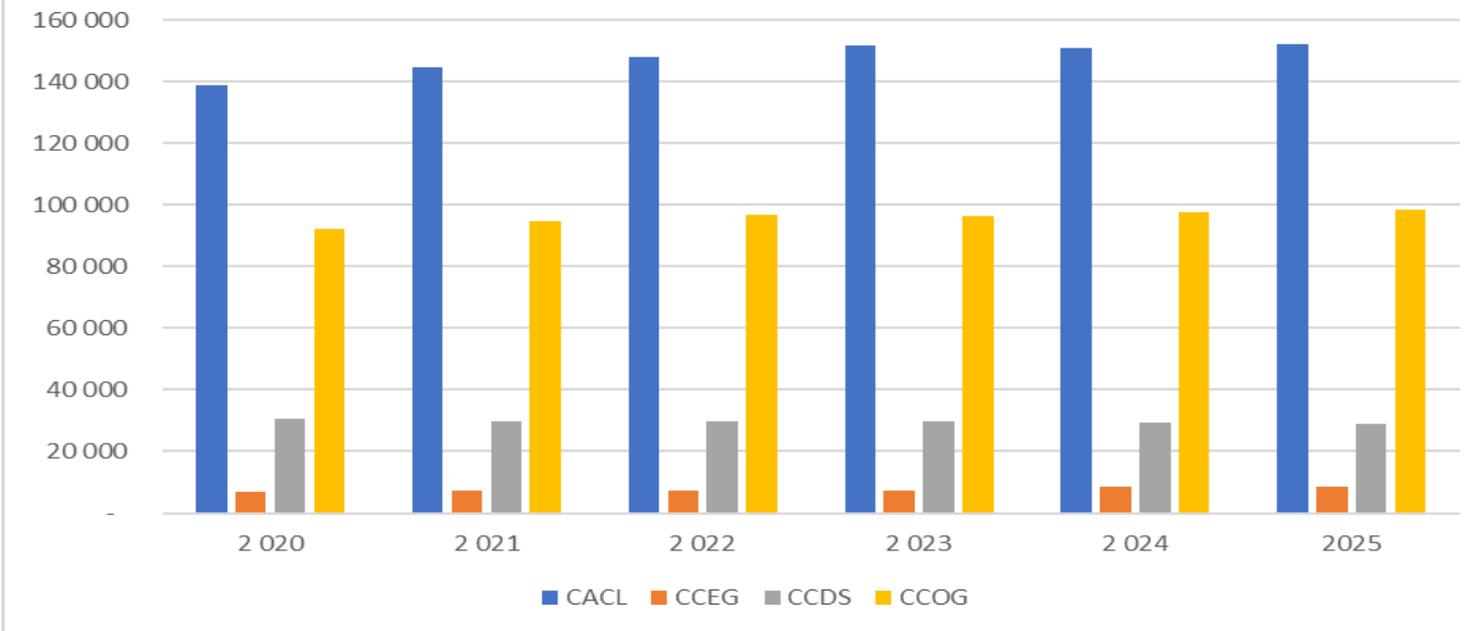
Evolution de la population municipale de la Guyane 2019- 2025



EPCI Grand-Santi Iracoubo Kourou Macouria Mana Maripasoula Montsinery - Tonnegrande Ouanary Papaïchton Régina Remi

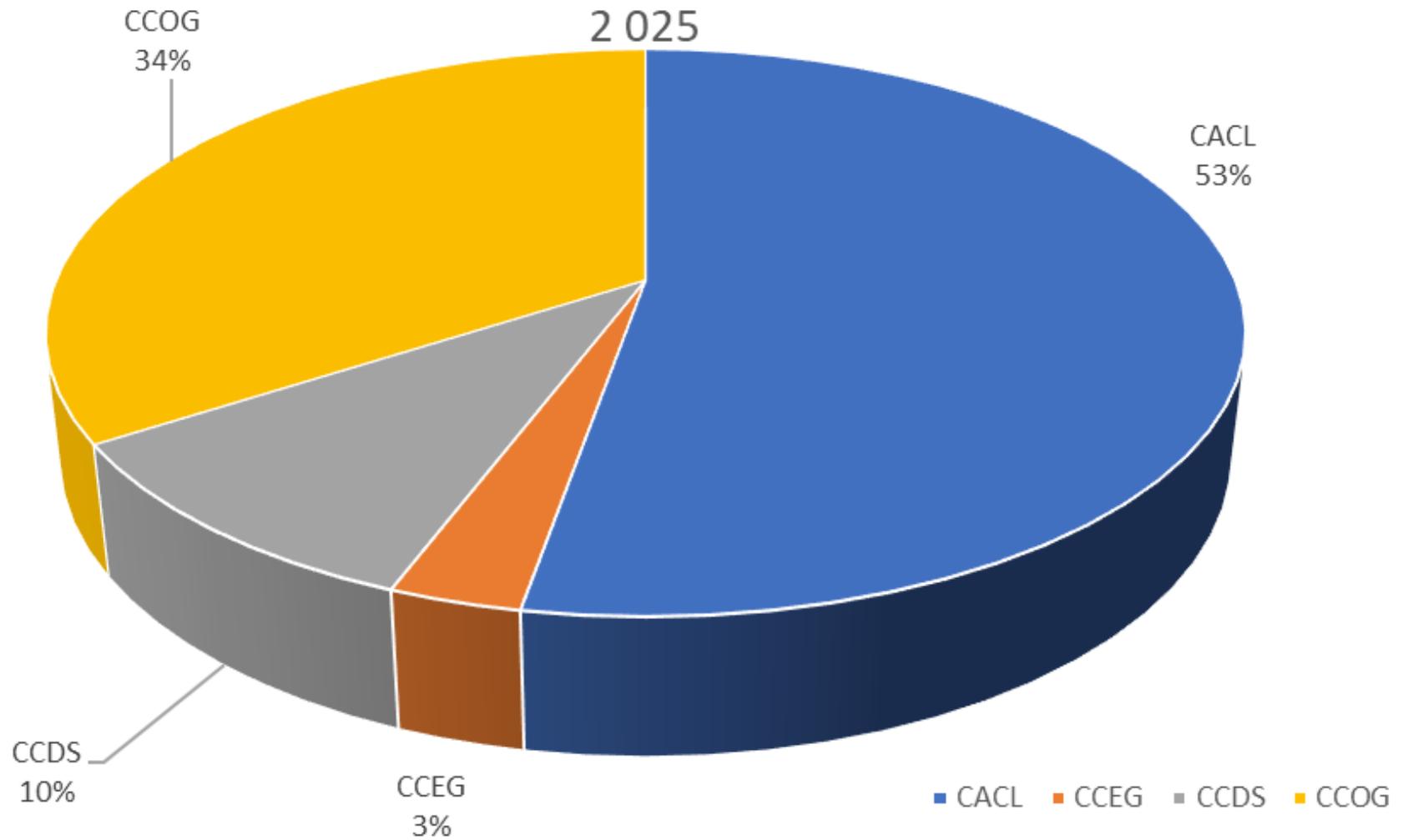


Evolution de la population municipale des EPCI de Guyane

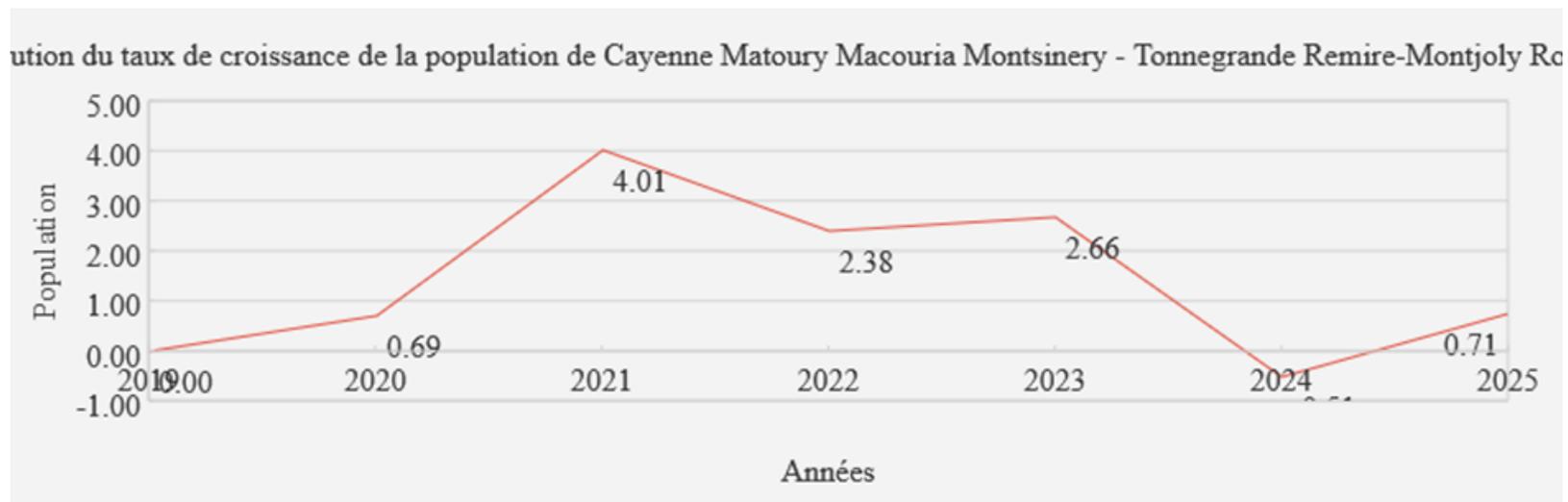


Structure des populations municipales des EPCI de Guyane en

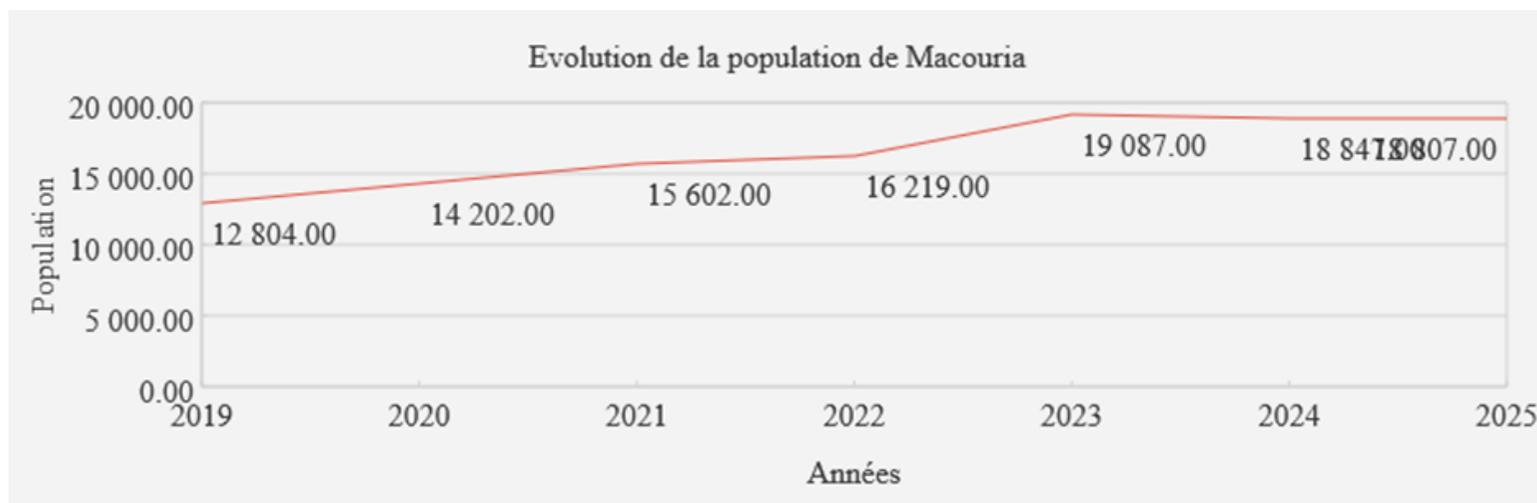
2 025



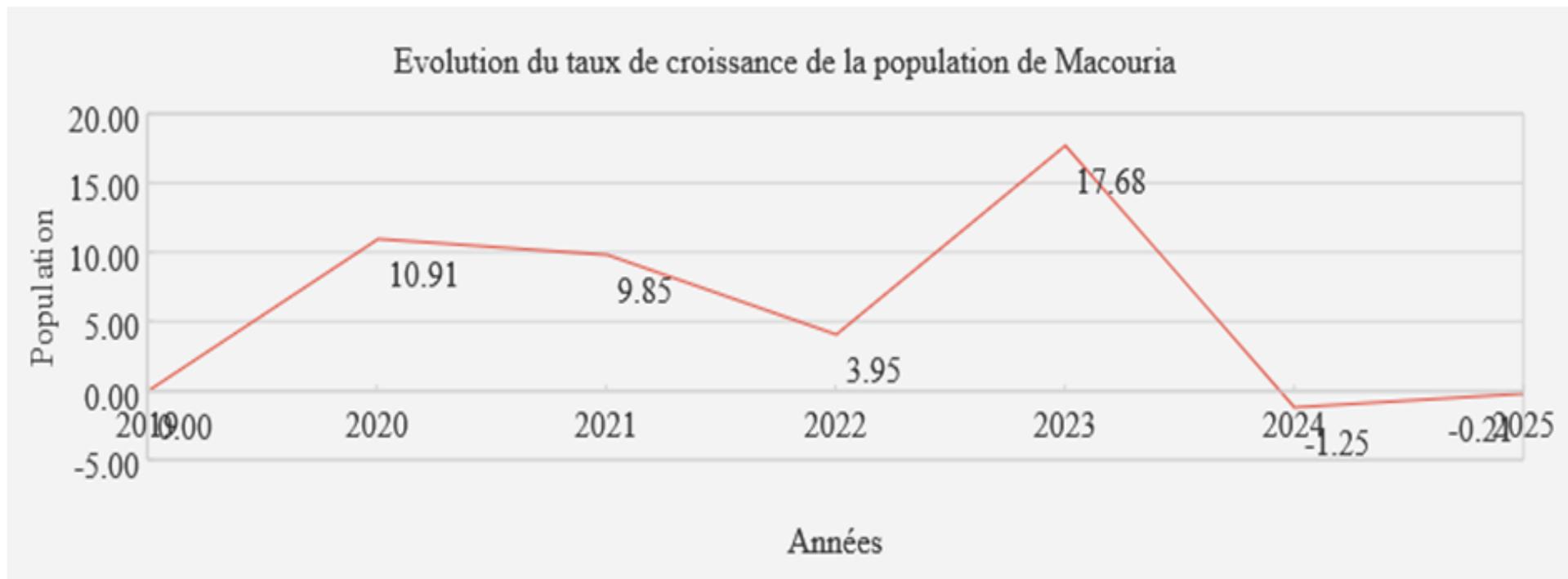
Évolution du taux de croissance de la population municipale de la CACL 2019- 2025



Évolution de la population municipale de la commune de Macouria 2019- 2025



Évolution du taux de croissance de la population municipale de la commune de Macouria 2019- 2025



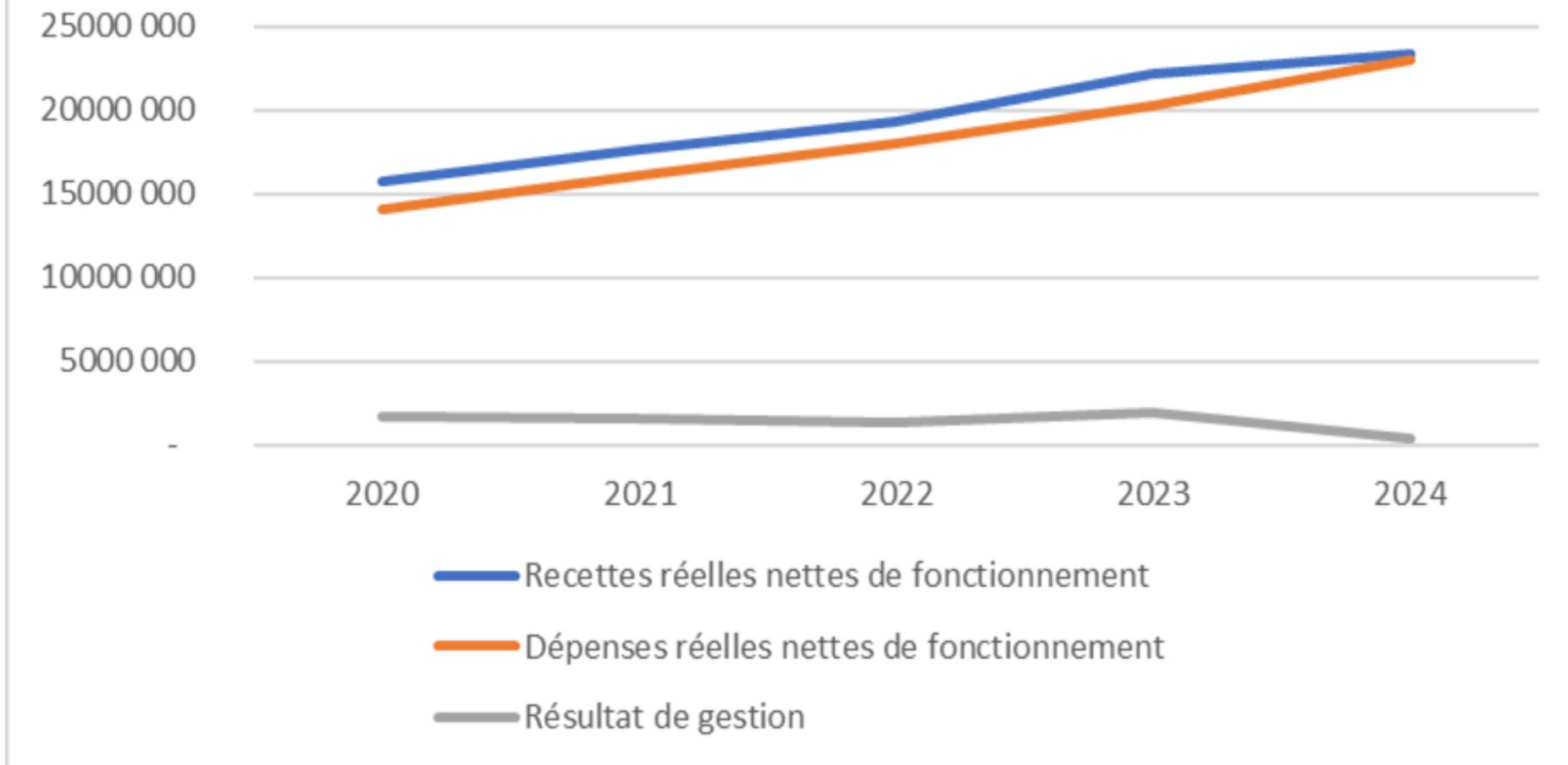
II – La rétrospective 2019 – 2024

Les grandeurs caractéristiques résumées de la Ville ont évolué comme suit (voir détails en annexe) :

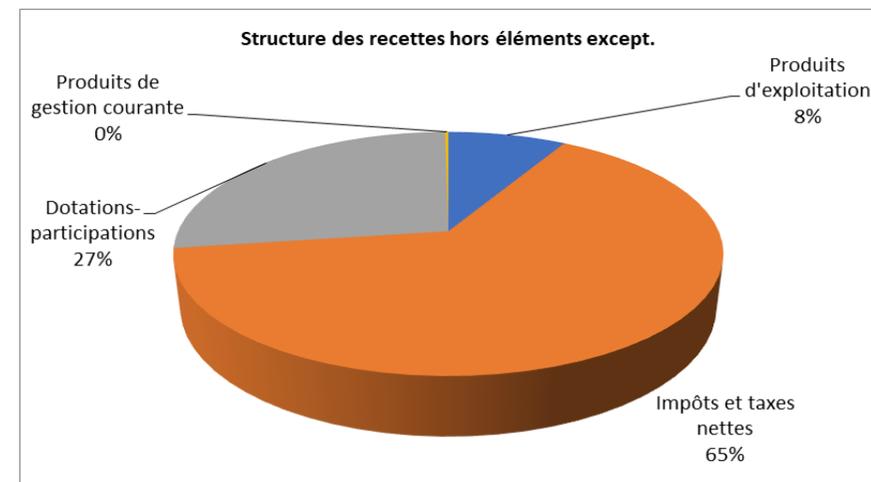
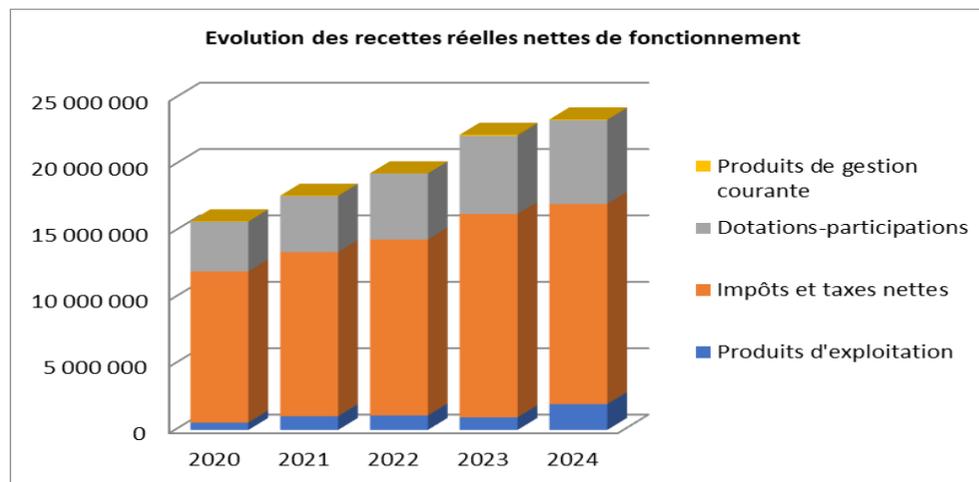
Synthèse des SIG et de la variation de FR

	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024
Recettes réelles nettes de fonctionnement	15 714 152	12,32%	17 649 384	9,50%	19 326 846	15,05%	22 235 460	5,18%	23 386 864
Dépenses réelles nettes de fonctionnement	14 033 781	14,46%	16 063 542	11,97%	17 986 335	12,96%	20 317 726	13,22%	23 004 122
<i>Dont charges de personnel</i>	9 608 694	11,18%	10 682 773	11,73%	11 936 230	8,12%	12 905 731	-10,64%	11 532 935
Résultat de gestion	1 680 370	-5,63%	1 585 842	-15,47%	1 340 511	43,06%	1 917 733	-80,04%	382 742
Résultat courant	734 484	-34,74%	479 338	-85,77%	68 217	137,94%	162 314	135,80%	382 742
Résultat financier	- 136 132	-9,57%	- 123 110	-4,17%	- 117 976	-20,37%	- 93 950	-15,30%	- 79 571
Résultat exceptionnel	13 322	-155,69%	- 7 419	-24,83%	5 577	-28,64%	3 980	-77,23%	906
Résultat de l'exercice	611 673	-42,97%	348 809	-115,86%	- 55 336	-216,35%	64 384	369,47%	302 265
Capacité d'autofinancement (CAF)	1 592 759	-8,63%	1 455 314	3,56%	1 507 183	94,96%	2 938 351	-87,79%	358 798
Remb. Emprunt	610 316	-0,19%	609 134	11,46%	678 951	-7,71%	626 598	2,29%	640 977
CAF nette	982 443	-13,87%	846 179	-2,12%	828 232	179,12%	2 311 752	-112,21%	- 282 180
Recettes réelles d'investissement	5 416 673	39,26%	7 543 467	-23,73%	5 753 244	18,61%	6 823 855	27,82%	8 722 369
Dépenses réelles d'investissement	4 690 664	48,24%	6 953 337	-34,26%	4 570 920	37,77%	6 297 205	32,01%	8 312 773
Solde d'investissement	726 008	-18,72%	590 130	100,35%	1 182 324	-55,46%	526 650	-22,23%	409 596
Besoin (-) ou capacité (+) de financement	1 708 452	-15,93%	1 436 309	39,98%	2 010 556	41,17%	2 838 403	-95,51%	127 416
Emprunts mobilisés	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-
Variation du fonds de roulement	1 708 452	-15,93%	1 436 309	39,98%	2 010 556	41,17%	2 838 403	-95,51%	127 416
ratio de désendettement	3,91	-1,27%	3,86	-15,12%	3,27	-55,22%	1,47	597,09%	10,22
Encours de dette (31/12)	6 222 647	-9,79%	5 613 513	-12,09%	4 934 562	-12,70%	4 307 964	-14,88%	3 666 987
Taux d'épargne brute (hors éléments exceptionnels)	10,14%	-18,65%	8,25%	-5,42%	7,80%	69,45%	13,21%	-88,39%	1,53%
<i>Atténuation de charges de personnel et dotations</i>	18 152	533,19%	114 939	192,42%	336 101	46,10%	491 030	-12,42%	430 049
<i>Charges de personnel nettes</i>	9 590 541	10,19%	10 567 834	9,77%	11 600 130	7,02%	12 414 701	-10,57%	11 102 886
<i>Charges de pers. / dépenses réelles fct (en %)</i>	68,47%	-2,87%	66,50%	-0,21%	66,36%	-4,28%	63,52%	-21,07%	50,13%
<i>Charges de pers. Nettes / dépenses réelles fct (en %)</i>	68,34%	-3,73%	65,79%	-1,97%	64,49%	-5,26%	61,10%	-21,01%	48,26%
Recettes investissement / dépenses investissement	115,48%		108,49%		125,87%		108,36%		104,93%
Total dépenses investissement	30 824 898								
Total recettes investissement	34 259 607								
Taux de couverture	111,14%								
Solde	3 434 708								
Cumul CAF nette	4 686 427								
Reste à financer	8 121 136								
Mobilisation d'emprunts	-								
Variation fonds de roulement	8 121 136								
Fonds de roulement initial de la période	8 995 831								
Fonds de roulement final de la période	17 126 131								
Variation fonds de roulement	8 130 300								
Différence	9 164								

Evolution des recettes et des dépenses nettes de fonctionnement (hors éléments exceptionnels)



A) Evolution des recettes de fonctionnement



Recettes de fonctionnement	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	Tx evol. 2024 2020	Tx evol moyen annuel
Produits d'exploitation	555 121	86,4%	1 034 540	5,4%	1 090 267	-12,5%	953 701	103,8%	1 943 362	250,08%	36,79%
Impôts et taxes (nets du 014)	11 377 222	8,6%	12 356 613	7,2%	13 250 206	15,6%	15 313 129	-1,5%	15 078 020	32,53%	7,29%
Dotations - participations	3 756 127	12,5%	4 224 508	17,7%	4 971 192	18,5%	5 893 137	7,2%	6 316 131	68,16%	13,87%
Produits de gestion courante	25 682	31,3%	33 722	-55,0%	15 181	397,3%	75 493	-34,6%	49 350	92,16%	17,74%
Atténuation de charges	3 198	3223,2%	106 266	-9,1%	96 588	19,9%	115 787	-93,6%	7 402	131,47%	23,35%
Recettes réelles de fonctionnement	15 717 349	13,0%	17 755 650	9,4%	19 423 434	15,1%	22 351 247	4,7%	23 394 265	48,84%	10,45%
Production immobilisée	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,00%	0,00%
Production stockée	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,00%	0,00%
Recettes de fonctionnement	15 717 349	13,0%	17 755 650	9,4%	19 423 434	15,1%	22 351 247	4,7%	23 394 265	48,84%	10,45%

Les recettes nettes¹ ont fortement progressé sur la période passant de 15,7 M€ en 2020 à 23,4 M€ en 2024 (+48,84% soit +10,45% en moyenne annuelle) en raison principalement de la croissance démographique jusqu'en 2023 qui a généré une forte évolution des dotations et une croissance importante de la fiscalité indirecte.

Les recettes nettes se ventilent entre :

- **Les impôts et taxes** (65% des recettes nettes en 2024 à 15 M€), et notamment :

Détail fiscalité											
	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	Tx evol. 2024 2020	Tx evol moyen annuel
Fiscalité directe	3 355 248	3,7%	3 480 219	7,4%	3 738 102	20,0%	4 486 361	2,5%	4 598 862	37,06%	8,20%
Attribution de compensation	224 434	-58,1%	94 100	184,0%	267 264	-100,0%	0	0,0%	0	-100,00%	-100,00%
FPIC	573 719	8,0%	619 369	-1,9%	607 303	8,2%	657 218	4,2%	685 104	19,41%	4,54%
Taxe additionnelle aux droits de mutations	120 272	108,8%	251 068	-18,5%	204 572	6,3%	217 503	19,6%	260 157	116,31%	21,27%
Taxe sur l'électricité	149 829	29,0%	193 335	15,7%	223 673	-53,3%	104 420	105,7%	214 785	43,35%	9,42%
Octroi de mer	6 139 455	13,7%	6 978 556	9,6%	7 649 765	22,5%	9 372 650	-6,4%	8 776 823	42,96%	9,35%
Taxe sur les carburants	1 124 974	-0,2%	1 122 997	2,7%	1 153 324	-13,1%	1 002 028	33,3%	1 335 228	18,69%	4,38%
Sous total fiscalité indirecte	7 264 430	11,5%	8 101 553	8,7%	8 803 088	17,9%	10 374 678	-2,5%	10 112 052	39,20%	8,62%
Autres fiscalité	114 053	19,1%	135 831	-80,8%	26 117	255,5%	92 853	-73,7%	24 384	-78,62%	-32,00%
Total	11 801 985	9,1%	12 875 476	7,7%	13 870 118	14,9%	15 933 033	-0,2%	15 895 344	34,68%	7,73%

* Les recettes sont nettes des atténuations de produits (reversement FNGIR) et ne comprennent pas les produits exceptionnels et les produits financiers

- **La fiscalité indirecte** qui comprend l'octroi de mer et la taxe sur les carburants qui progresse fortement (+42,81%) entre 2 020 (+7,3 M€) et 2 023 (+10,4 M€) mais qui se replie de 2,5 % en 2 024 à 10,1 M€ :
 - **L'octroi de mer** (6,1 M€ en 2 020 ; 9,4 M€ en 2 023) qui progresse en raison de l'évolution favorable conjuguée de la croissance démographique et de l'évolution de l'assiette et se replie de 6,4% en 2 024,
 - **La taxe sur les carburants** (1,1 M€ en 2 020 à 1,3 M€ en 2 024)
- **Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC)** (574 K€ en 2 020 ; 685 K€ en 2 024 soit + 19,41%)
- **L'attribution de compensation** (267 K€ en 2 022) qui est devenue négative en 2 023, après le transfert des compétences « Eaux pluviales et Gémapi » à la CACL
- **La fiscalité directe**, deuxième ressource fiscale de la collectivité, qui, à pression fiscale constante, est passée de 3,3 M€ en 2020 à 4,6 M€ en 2024 en raison de l'élargissement de l'assiette. A noter que la réforme de la taxe professionnelle a été profitable à la commune, et que celle-ci doit reverser 424 K€ au fonds de garantie national (FNGIR) afin de financer les collectivités défavorisées par la réforme.

La fiscalité directe de la ville se présente comme suit :

Évolution de la fiscalité

	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	Evol 24-19
Bases fiscales												
Base taxe d'habitation	5 690 234	-100,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		-100,00%
Base taxe d'habitation RS		0,00%		0,00%		0,00%	913 049	59,78%	1 458 853	-0,33%	1 454 000	0,00%
Base taxe foncier bati	4 284 132	6,13%	4 546 687	2,93%	4 680 018	8,69%	5 086 928	12,92%	5 744 065	7,01%	6 147 000	43,48%
Base taxe foncier non bati	303 951	-2,12%	297 506	-2,25%	290 811	-22,29%	225 999	3,64%	234 234	2,68%	240 500	-20,88%
Taux de fiscalité												
Taux taxe d'habitation	23,87%	-100,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		-100,00%
Taux taxe d'habitation RS		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%	23,87%	0,00%	23,87%	0,00%
Taux taxe foncier bati	34,34%	95,86%	67,26%	0,00%	67,26%	0,00%	67,26%	0,00%	67,26%	0,00%	67,26%	95,86%
Taux taxe foncier non bati	99,57%	0,00%	99,57%	0,00%	99,57%	0,00%	99,57%	0,00%	99,57%	0,00%	99,57%	0,00%
Produit												
Taxe d'habitation	1 358 259	-100,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-100,00%
Taxe d'habitation RS	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	348 228	-0,33%	347 070	0,00%
Taxe foncier bati	1 471 171	107,87%	3 058 102	2,93%	3 147 780	8,69%	3 421 468	12,92%	3 863 458	7,01%	4 134 472	181,03%
Taxe foncier non bati	302 644	-2,12%	296 227	-2,25%	289 561	-22,29%	225 027	3,64%	233 227	2,68%	239 466	-20,88%
Total	3 132 074	7,10%	3 354 328	2,47%	3 437 341	6,08%	3 646 495	21,90%	4 444 913	6,21%	4 721 008	50,73%
Evolution du produit	64 548		222 255		83 012		209 154		798 418		276 095	
Effet base	64 548		- 1 274 515		83 012		209 154		450 190		276 095	
Effet taux	-		1 496 769		-		-		348 228		-	
Population	12 991	10,50%	14 355	9,90%	15 776	3,99%	16 405	17,35%	19 252	-1,21%	19 020	48,19%

L'effet taux est nul sur toute la période à l'exception de :

- L'année 2020, où la fiscalité sur les ménages de la CTG a été transférée aux communes, sans incidence sur les ménages
- L'année 2023, où il résulte de la mise en place par l'État, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Le produit fiscal a donc progressé de 50,73% entre 2019 et 2024 au regard de la croissance des bases en dépit de la suppression de la TH en 2021 qui réapparaît sur les résidences secondaires en 2023.

La comparaison de la fiscalité communale à la moyenne des communes de la strate ressort ainsi en 2023 :

Comparaison de la fiscalité de la commune aux moyennes nationales									
Base moyennes comm. / habitant	2 019		2 020		2 021		2 022		2 023
Taxe habitation	438		-		-		-		-
Taxe habitation RS	-		-		-		56		76
Taxe foncier bâti	330		317		297		310		298
Taxe foncier non bâti	23		21		18		14		12
Bases nation. moyennes / hab									
Taxe habitation	1 441		1 470						
Taxe habitation RS					156		153		194
Taxe foncier bâti	1 384		1 415		1 339		1 376		1 460
Taxe foncier non bâti	11		11		11		11		12
Taux moyen nationaux									
Taux taxe d'habitation	16,66%		16,68%						
Taux taxe d'habitation RS					17,49%		17,48%		17,64%
Taux taxe foncier bâti	22,58%		22,56%		40,05%		40,47%		40,93%
Taux taxe foncier non bâti	53,69%		53,13%		53,26%		53,26%		53,99%

Source : comptes individuels des communes pour les moyennes nationales

Les bases moyennes par habitant sont nettement inférieures aux bases moyennes nationales générant un produit par habitant de 233 € contre 646 € en moyenne nationale en dépit de taux de taxes plus élevés.

- **Les dotations-participations** (3,7 M€ en 2 020 ; 6,3 M€ en 2 024 soit +68,16 % sur la période) en raison de la forte évolution de la DGF qui passe de 2,5 M€ en 2 020 à 4,4 M€ en 2 023 (+74,54%) compte tenu de :
 - o La croissance de la DGF de base (1,1 M€ en 2 020 ; 1,6 M€ en 2 024 soit + 44,03%) qui s'appuie sur l'évolution démographique ; En 2 024 compte tenu du recul de la population, elle est en baisse de -1,2%,

- o La forte augmentation de la DACOM² (1,4 M€ en 2020 ; 2,8 M€ en 2 024) qui résulte du rattrapage des dotations des communes d'outre-mer.

Dotation globale de fonctionnement											
	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	Tx evol. 2024 2020	Tx evol moyen annuel
Dotation de base	1 119 904	13,0%	1 265 699	5,5%	1 335 449	22,2%	1 632 107	-1,2%	1 613 020	44,03%	9,55%
Dotation d'aménagement des communes OM	1 422 907	22,2%	1 739 331	19,9%	2 085 575	28,8%	2 687 230	5,1%	2 825 311	98,56%	18,71%
Total	2 542 811	18,2%	3 005 030	13,8%	3 421 024	26,3%	4 319 337	2,8%	4 438 331	74,54%	14,94%
Population	14 355	9,9%	15 776	4,0%	16 405	17,4%	19 252	-1,2%	19 020		
DGF de base / habitant	78,01		80,23		81,40		84,78		84,81		
Dotation par habitant	177,14	7,5%	190,48	9,5%	208,54	7,6%	224,36	4,0%	233,35		

- **Les produits d'exploitation** qui sont passés de 555 K€ en 2020 à 1,9 M€ en 2024 en raison, cette dernière année, de la refacturation de charges à la caisse des écoles.

En définitive, les produits de fonctionnement ont évolué de manière très favorable sur la période. Toutefois, ils ont augmenté dans une fourchette variant entre 10% et 15% de 2 020 à 2 023, et n'ont progressé que de 4,7% en 2024, marquant la fin d'une période.

Ils se présentaient comme suit par rapport aux communes de même strate:

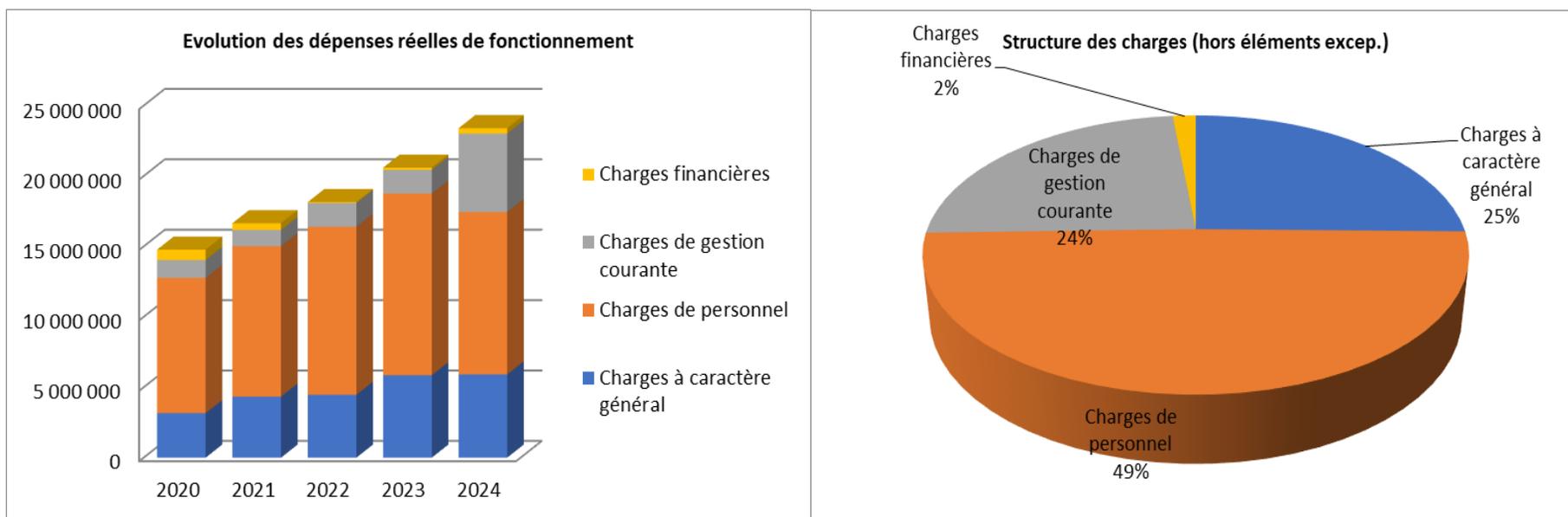
² Dotation d'aménagement des communes d'outre-mer

Ratio des communes de même strate 2023

	Ratio / hab commune	Ratio / hab MN	% Recettes Fct Comm.	% Recettes Fct MN
Produits d'exploitation	50	101	4,08%	7,04%
Fiscalité directe	233	646	19,21%	45,04%
Autres fiscalité	544	126	44,82%	8,81%
DGF	224	180	18,49%	12,54%
Produits de fonctionnement	1 424	1 433		

Sources : Les moyennes nationales sont tirées des comptes individuels des communes

B) Évolution des dépenses de fonctionnement



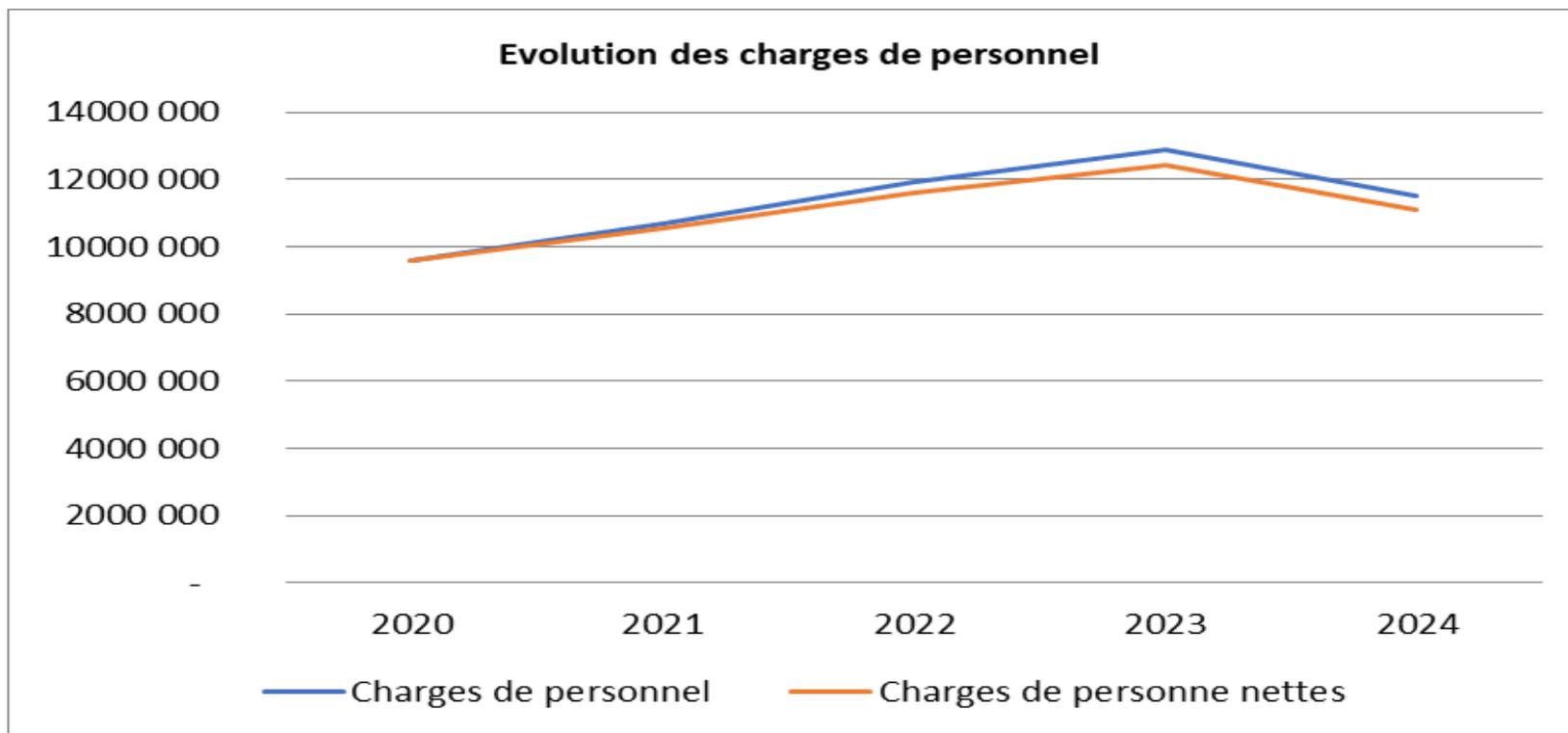
Dépenses de fonctionnement	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	Tx evol. 2024 2020	Tx evol moyen annuel
Charges de personnel	9 608 694	11,2%	10 682 773	11,7%	11 936 230	8,1%	12 905 731	-10,6%	11 532 935	20,03%	4,67%
Charges à caractère général	3 158 882	37,2%	4 334 791	3,0%	4 466 430	31,0%	5 851 552	1,0%	5 911 581	87,14%	16,96%
Autres charges de gestion courante	151 571	14,2%	173 081	6,9%	185 021	15,2%	213 227	26,6%	269 980	78,12%	15,53%
Contributions obligatoires	291 065	0,8%	293 393	1,9%	298 968	5,0%	313 916	4,8%	328 984	13,03%	3,11%
Participations	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,00%	0,00%
Subventions	826 768	-17,1%	685 770	74,4%	1 196 275	-3,9%	1 149 087	332,3%	4 968 043	500,90%	56,57%
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,00%	0,00%
Dépenses réelles de fonctionnement	14 036 979	15,2%	16 169 808	11,8%	18 082 923	13,0%	20 433 513	12,6%	23 011 523	63,94%	13,15%

Les dépenses réelles nettes³ ont également fortement progressé, passant de 1 M€ en 2020 à 23 M€ en 2024 (+63,94%) compte tenu :

- De la forte augmentation **des charges de personnel** (+34,31% sur la période de 9,6 M€ en 2020 à 12,9 M€ en 2023) qui se replie de 10,6% en 2024 à 11,5 M€ après le transfert d'une partie du personnel (**177 agents**) à la caisse des écoles.

La croissance du chapitre qui représentait 49% des dépenses réelles nettes en 2024, résulte du renforcement de l'encadrement, de la création de nouveaux services, de la mise en service de nouvelles écoles et de la régularisation de la situation des agents,

³ Les dépenses sont nettes des atténuations de charges et ne comprennent pas les charges exceptionnelles et les charges financières



- **Des charges de gestion courante** qui passent de 1,2 M€ en 2 020 à ressortent à 1,7 M€ en 2 023 (+32% entre 2 020 et 2 023) au regard notamment de :
 - o La subvention versée au CCAS (430 K€ en 2 020 ; 600 K€ en 2 024),
 - o Du soutien apporté aux associations de la commune (166 K€ en 2 020 ; 239 K€ en 2 024) compte tenu notamment d'un soutien accru aux crèches ;
 - o De la subvention à la régie de transport qui passe de 229 K€ en 2 020 à 46 K€ en 2 024,
 - o De la contribution au SDIS (291 K€ en 2 020 ; 329 K€ en 2 024)

En 2 024, les charges de gestion courante progressent fortement à 5,6 M€ en raison du financement de la caisse des écoles pour 4 M€.

- **De la progression des charges à caractère général** (3 M€ en 2 020 ; 5,9 M€ en 2 024 ; +87,14 %) ; A noter que les charges à caractère général étaient en baisse de 16,02% entre 2019 et 2020 compte tenu de la situation sanitaire qui a conduit à une réduction d'une part de l'activité des services mais d'autre part, et surtout, à la fermeture partielle de la restauration scolaire. En 2 021, elles progressent de 37% compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire et de la dynamisation de l'entretien de la voirie et des bâtiments (261 K€ en 2020 ; 757 K€ en 2021). La hausse plus modérée en 2 022 (+3%) contient par contre une augmentation durable des contrats de prestations de services (1,9 M€ en 2 023 contre 1 M€ en 2 021) résultant du changement du fournisseur de restauration scolaire, après le recentrage de la cuisine de Montjoly. En 2 024, le chapitre ne progresse que de 1% et devrait reculer à compter de 2 025 en raison du transfert de charges et notamment de la restauration à la caisse des écoles.

En définitive sur la période, les dépenses de fonctionnement ont fortement progressé ; Cependant, en 2024 elles augmentent plus fortement que les recettes (+13,22% contre +5,18%) initiant un effet de ciseaux.

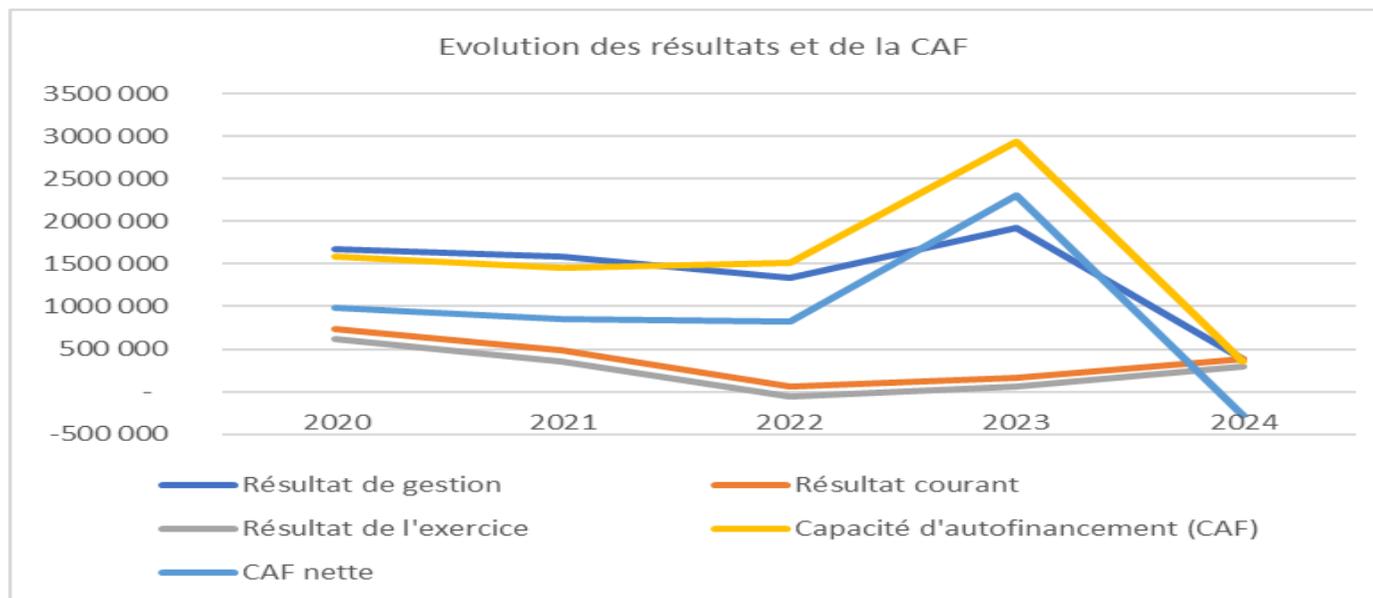
Comparées à la moyenne des communes de même strate, les ratios de la commune se présentent ainsi :

Ratios des communes de même strate 2023				
	Ratio / hab commune	Ratio / hab MN	% Dépenses Fct Comm.	% Dépenses Fct MN
Charges à caractère général	304	317	28,66%	25,89%
Charges de personnel	670	720	63,21%	58,80%
Charges de gestion courante	87	130	8,21%	10,59%
Charges de fonctionnement	1 061	1 335		
Sources : Les moyennes nationales sont tirées des comptes individuels des communes				

De 2 020 à 2 022, l'augmentation des charges étant supérieure à celles des produits, le résultat de gestion affiche un repli progressif (1,6 M€ en 2 021, 1,4 M€ en 2 022). Cependant, en 2023, la croissance des produits conduit à un résultat de gestion en hausse importante à 1,9 M€. En 2 024, compte tenu de l'évolution moins importante des recettes, le résultat de gestion s'effondre à 383 K€.

La CAF se replie depuis 2020 (1,6 M€ en 2020 ; 1,4 M€ en 2021, 1,3 M€ en 2022 hors éléments exceptionnels) en dépit d'une remontée à 2,9 M€ en 2023 compte tenu de 1,1 M€ de produits exceptionnels (Cessions de la cuisine et vente de terrains). En 2024, la CAF ressort à 358 K€.

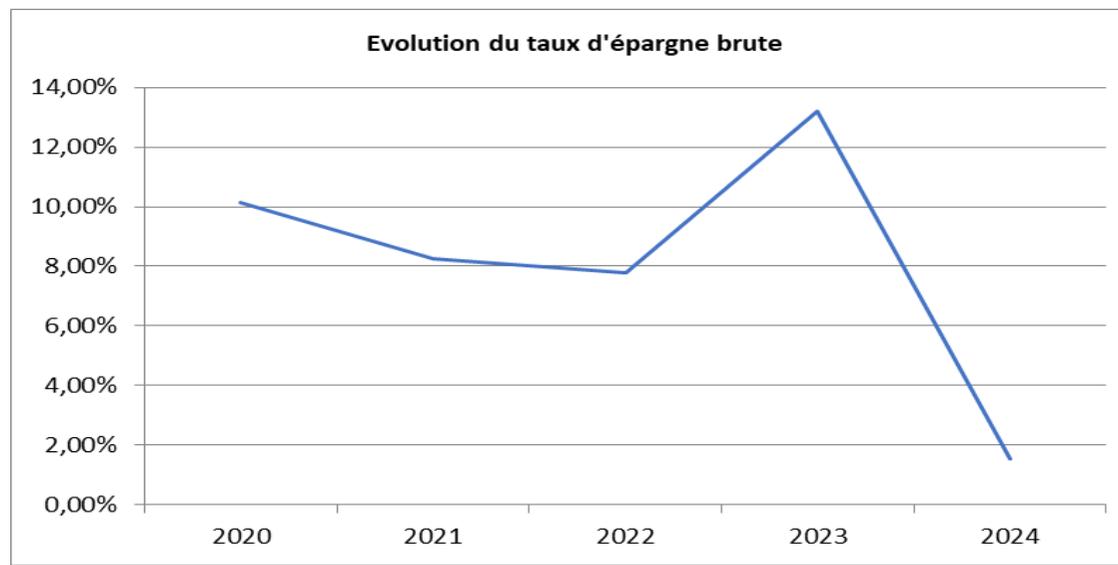
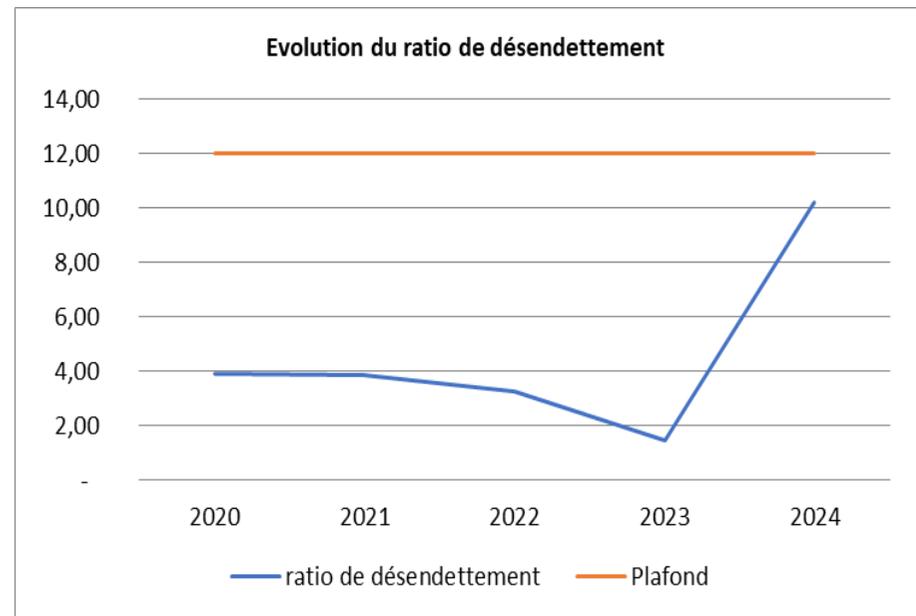
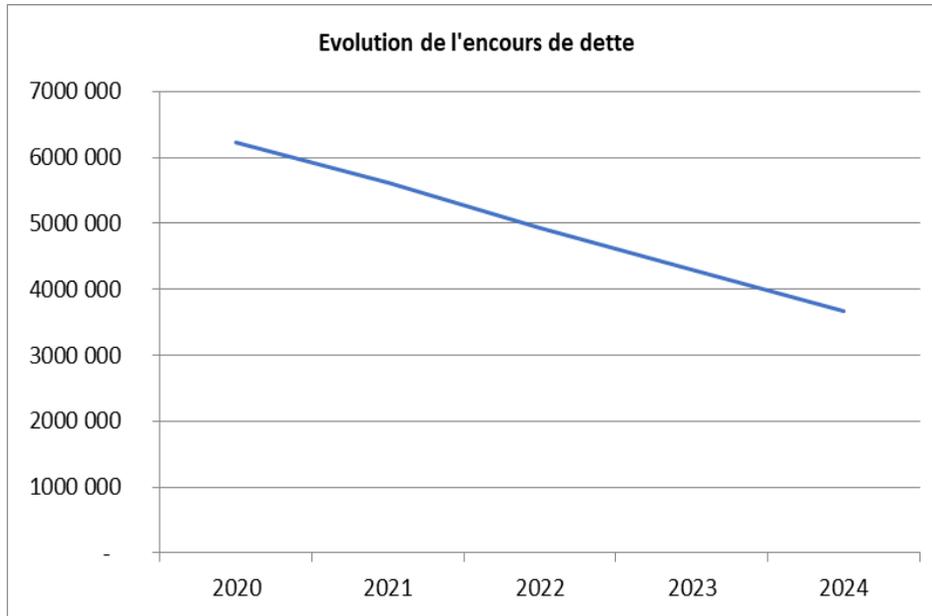
La CAF nette est positive sur la période mais se replie depuis 2020 compte tenu de la baisse relative de la CAF et devient négative à - 282 K€ en 2024.



Les ratios de désendettement se présentent comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024
ratio de désendettement	3,91	3,86	3,27	1,47	10,22
Plafond	12	12	12	12	12

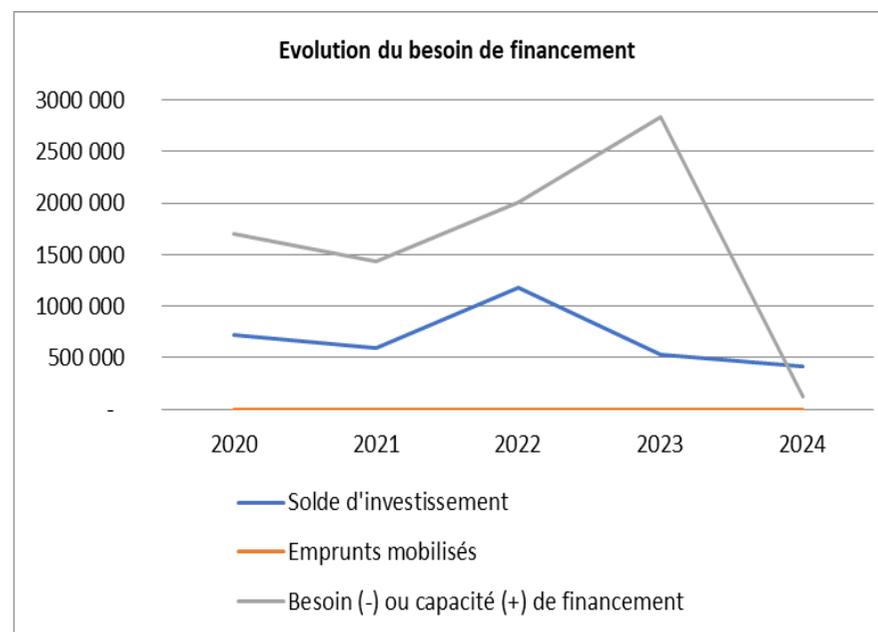
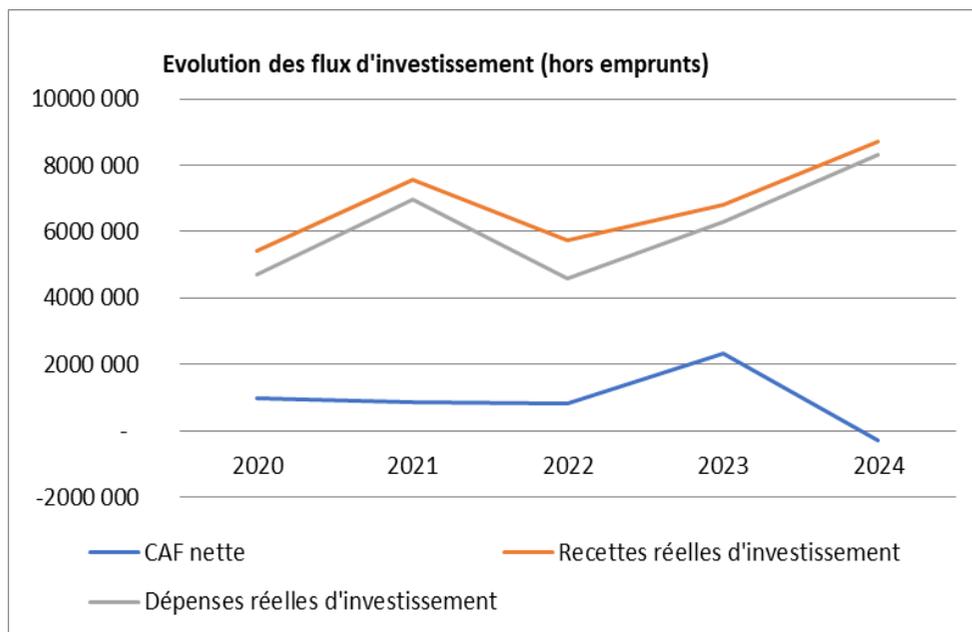
Le ratio de désendettement qui était excellent jusqu'en 2023, remonte à 10,22 années en 2024.



Evolution des dépenses d'investissement

Sur la période 2 020 - 2 023, la ville a investi 30,8 M€ au bénéfice de ses administrés et perçue 34,2 M€ de subventions et dotations d'investissement.

Compte tenu du décalage entre la réalisation des opérations et l'encaissement des subventions, le taux de co-financement des investissements ressort à 111,14%



En 2023, l'effort d'investissement de la commune comparé à la moyenne nationale ressort comme suit :

Ratio des communes de même strate 2023		
	Ratio / hab commune	Ratio / hab MN
Recettes d'investissement (hors emprunts)	354	143
Dépenses d'investissement (hors remb. Emprunts)	327	394
Annuité de la dette	37	103
Encours de dette	190	789

Sources : Les moyennes nationales sont tirées des comptes individuels des communes

Le solde d'investissement cumulé est positif (+3,4 M€) et s'ajoute au cumul de CAF nette (4,7 M€) pour aboutir à des ressources de financement d'un montant global de 8,1 M€ qui abondent le fonds de roulement qui ressort en 2 024 à 17 M€ contre 9 M€ en début de période.

La situation de trésorerie apparaît ainsi :

Évolution de la trésorerie

	2020	2021	2022	2023	2024
Compte au trésor	11 905 190	12 449 856	14 084 576	17 102 483	18 384 706
Montant d'un jour de dépenses (fonc+inv)	53 320,90	64 664,33	62 252,22	73 679,54	86 868,60
Nombre de jours de trésorerie	223,27	192,53	226,25	232,12	211,64

Trésorerie disponible

Postes	2020	%	2 021	%	2 022	%	2 023	%	2 024
Eléments d'actif	11 905 210	4,6%	12 453 139	13,1%	14 084 633	21,5%	17 107 243	7,5%	18 389 466
Eléments de passif	52 044	-100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Solde net de trésorerie	11 853 166	5,1%	12 453 139	13,1%	14 084 633	21,5%	17 107 243	7,5%	18 389 466
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	502 989	-49,7%	252 756	129,2%	579 352	-88,6%	66 329	955,3%	699 993
Dettes fiscales et sociales	0	0,0%	72 338	-100,2%	-122	-3116,0%	3 669	27,1%	4 663
Dettes sur immobilisations	519 430	-94,5%	28 322	2094,9%	621 623	-79,9%	125 125	-87,6%	15 553
Dettes envers les budgets annexes	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Retenues de garanties	273 936	7,1%	293 327	-21,5%	230 390	5,0%	241 838	49,1%	360 507
Total dette à court terme	1 296 354	-50,1%	646 744	121,3%	1 431 244	-69,5%	436 961	147,3%	1 080 716
Trésorerie disponible	10 556 812	11,8%	11 806 395	7,2%	12 653 390	31,7%	16 670 282	3,8%	17 308 750

La trésorerie disponible évolue très favorablement passant de 10,6 M€ en 2020 à 17,3 M€ en 2024 et le compte au trésor couvre plus de 211 jours de dépenses.

En définitive, la ville affichait jusqu'en 2023 une bonne situation financière qui laissait néanmoins apparaître d'importantes zones de risques. En effet les charges de fonctionnement ont fortement augmenté dans un contexte exceptionnel de hausse des recettes résultant en particulier de la réévaluation de la DGF.

En 2024, la situation s'est détériorée avec une CAF nette qui est devenue négative.

Aussi, dans ce contexte aggravé par la refaction des dotations de transfert et la forte réduction de l'indépendance financière des communes à travers le recul du pouvoir des conseils municipaux en matière de vote de taux d'imposition, Il convient de mettre en place, sans délai, un plan vigoureux d'optimisation des charges.

III – L’endettement

Au 31/12/2024, la situation de l’endettement ressort comme suit :

Année BP 2025														
Collectivité	Numéro de prêt	Date	Prêteur	Montant initial	Capital	Durée	Index	Marge	Taux fixe	Période	Type Échéance	Échéances		2025
					restant dû au 31/12/2024							Capital	Intérêts	Total
	CGF129001G	17/05/2011	AFD	3 000 000,00	255 654,91	15			3,30%	6	Échéance constante	255 654,91	6 344,67	261 999,58
	CGF131401 D	23/01/2018	AFD	5 000 000,00	3 187 019,14	15			1,93%	6	Échéance constante	349 706,19	57 042,83	406 749,02
	CGF141101 B	23/01/2018	AFD	731 191,00	408 126,00	15			0,33%	6	Échéance constante	50 375,97	1 423,95	51 799,92
	TOTAL			8 731 191,00	3 850 800,05							655 737,07	64 811,45	720 548,52

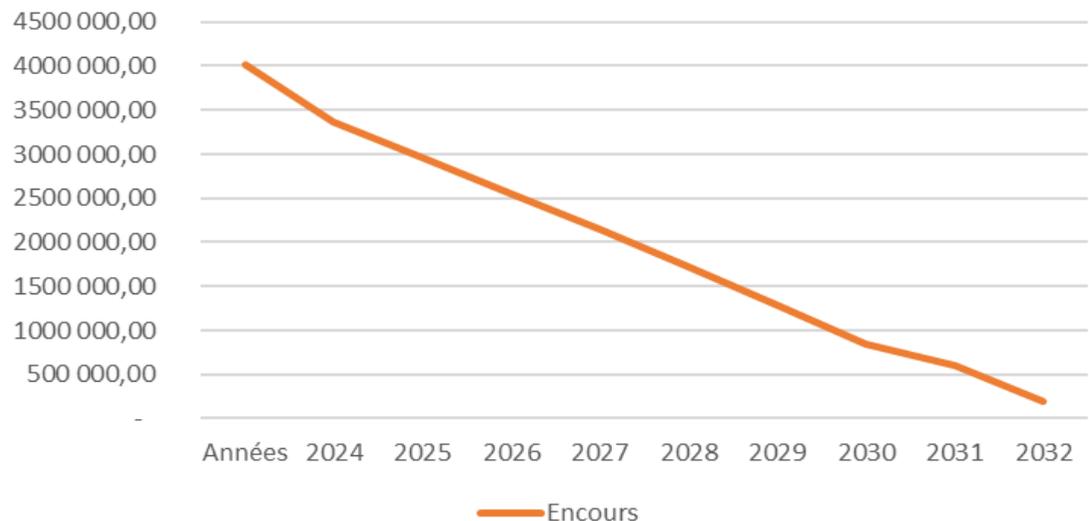
Part RTTM Remb. 3 M€	Montant bus	Mt Emprunt	% Emprunt	Frais à Remb.
		219 890,00	219 890,00	7,33%

L’encours de dette fin 2 024 s’élève à 3 850 800,05 €⁴ et 100% des emprunts en cours sont contractés à taux fixe auprès de l’AFD.

L’emprunt CGF 141101 B sera complètement remboursé au 31/12/2025.

⁴ Ces informations sont fournies à partir des tableaux d’amortissement contractuels des emprunts calculés sur la base du déblocage des prêts en un seul versement.

Encours de la dette bancaire



Extinction de la dette

Années	Encours
2024	4 022 246,26
2025	3 369 782,12
2026	2 966 389,81
2027	2 556 295,31
2028	2 139 377,37
2029	1 715 512,50
2030	1 284 574,90
2031	846 436,49
2032	599 065,70
2033	201 520,23

Les emprunts sont classés 1A sur La charte GISSLER.

Seuils : ratio de désendettement

1	De 0 à 5 ans	Situation financière très satisfaisante
2	De 5 à 10 ans	Situation financière satisfaisante
3	De 10 ans à 15 ans	Zone d'alerte
4	Plus de 15 ans	Situation financière très contrainte

IV – Les relations avec l’EPCI

Relations financières avec la Communauté d’Agglomération du Centre Littoral (CACL)

En tant que membre actif de la Communauté d’Agglomération du Centre Littoral (CACL), la ville de Macouria participe à une dynamique intercommunale visant à renforcer la solidarité entre les communes et à optimiser la gestion des compétences transférées. À ce titre, la commune percevait historiquement une attribution de compensation de **244 661 €**, conformément aux règles définies par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Évolution des transferts de compétences et impact financier :

En 2017, les compétences « promotion du tourisme » et « gestion des zones d’activité » ont été transférées à la CACL. Cependant, ces compétences n’étant pas exercées par la commune avant leur transfert, la Commission Locale d’Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a établi que leur coût pour Macouria était nul, permettant ainsi de préserver le niveau initial de l’attribution de compensation.

En revanche, l’évaluation réalisée par la CLECT sur les compétences transférées plus récemment, notamment la « gestion des eaux pluviales » et la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), a fait ressortir un coût de transfert de **420 991 €**. Ce changement a eu pour effet de transformer l’attribution de compensation de la ville en une somme négative, qui s’élève désormais à **-176 330 €**. Ce déséquilibre représente un défi budgétaire significatif pour la commune, qui devra compenser cette perte par des ajustements dans son équilibre budgétaire.

Absence de transfert des compétences « eau et assainissement » :

La commune de Macouria n’est pas directement concernée par les compétences « gestion de l’eau » et « assainissement », celles-ci étant déjà exercées par la CACL. Ces transferts, qui doivent être finalisés au plus tard en 2026 pour d’autres communes, n’impactent donc pas directement les finances de Macouria, mais nécessitent néanmoins une vigilance quant à leur impact global sur la fiscalité intercommunale.

Perspectives pour 2025 :

L’année 2025 sera marquée par l’examen du schéma de mutualisation élaboré par la CACL. Ce schéma constitue une opportunité stratégique pour améliorer la coordination des services entre les communes membres, tout en réalisant des économies d’échelle.

Macouria soutiendra activement l'élaboration de ce document en veillant à ce que les spécificités de son territoire soient prises en compte, notamment en ce qui concerne la gestion des compétences transférées et les impacts financiers associés.

Axes stratégiques pour la ville de Macouria :

1. **Négociations et ajustements financiers** : La ville travaillera avec la CACL pour affiner les modalités de compensation négative et chercher des solutions pour atténuer l'impact sur ses finances.
2. **Optimisation des ressources locales** : Macouria poursuivra ses efforts pour diversifier ses sources de financement, notamment via des subventions et des partenariats, afin de pallier les pertes générées par ces ajustements.
3. **Participation au schéma de mutualisation** : En apportant ses contributions au schéma intercommunal, la ville veillera à maximiser les bénéfices potentiels en termes de rationalisation des coûts et d'efficacité des services publics.

En conclusion, bien que les ajustements liés aux attributions de compensation et aux transferts de compétences présentent des contraintes budgétaires importantes, ils offrent également une opportunité pour renforcer la coopération intercommunale et améliorer la gestion des ressources. Macouria, en collaboration avec la CACL, continuera d'œuvrer pour un équilibre financier durable tout en préservant la qualité des services rendus à ses habitants.

V – Les ressources humaines

Les ressources humaines constituent le pilier central du fonctionnement de la commune de Macouria, garantissant la qualité des services rendus à la population. Dans le cadre du ROB 2025, l'analyse de la masse salariale et des effectifs met en lumière les enjeux majeurs liés à la gestion des agents et à l'optimisation des moyens humains dans un contexte budgétaire contraint.

Sur la période, la masse salariale a évolué comme suit :

Évolution de la masse salariale

	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024
Charges de personnel	9 608 694	11,18%	10 682 773	11,73%	11 936 230	8,12%	12 905 731	-10,64%	11 532 935
Atténuation de charges de personnel et dotations	3 198	3223,19%	106 266	-9,11%	96 588	19,88%	115 787	-93,61%	7 402
Dotations	14 955		8 673		239 513		375 243		422 648
Charges de personnel nettes	9 590 541	10,19%	10 567 834	9,77%	11 600 130	7,02%	12 414 701	-10,57%	11 102 886
Charges de pers. / dépenses réelles fct (en %)	68,47%	-2,87%	66,50%	-0,21%	66,36%	-4,28%	63,52%	-21,07%	50,13%
Charges de pers. Nettes / dépenses réelles fct (en %)	68,34%	-3,73%	65,79%	-1,97%	64,49%	-5,26%	61,10%	-21,01%	48,26%

Sur la période récente, la masse salariale a connu une progression, reflet à la fois des revalorisations statutaires et indemnitaires et de l'augmentation des effectifs nécessaires pour répondre aux besoins croissants des habitants. En 2024, les régimes indemnitaires, comprenant le CIA (31 840 €), l'IAT (27 573,90 €) et l'IFSE (541 782,02 €), représentaient une charge globale de **601 195,92 €**. Ces dispositifs traduisent l'engagement de la commune à valoriser les efforts et compétences de ses agents, tout en respectant les cadres fixés par la fonction publique territoriale.

Avantages sociaux et dispositifs spécifiques :

En 2023, les actions sociales et professionnelles ont mobilisé des ressources significatives, avec une enveloppe de **540 106,01 €** dédiée à divers postes, incluant :

- Le CNAS (3 438,69 €), qui soutient les agents à travers des prestations sociales,
- Le CNFPT et le CDGFPT (167 424,32 €), pour la formation et le perfectionnement professionnel,
- Les tickets restaurant (324 900 €), un avantage concret pour améliorer le bien-être des agents,
- Les formations (44 343 €), illustrant l'ambition de faire monter en compétences les équipes.

Régimes indemnitaires en 2024

CNAS 2023	3 438,69 €
CNFPT + CDGFPT	167 424,32 €
Ticket restaurant	324 900,00 €
Formation	44 343,00 €
Sous-total	540 106,01 €
CIA	31 840,00 €
IAT	27 573,90 €
IFSE	541 782,02 €

	TOTAL HS (en euro)	Nbr HS payées
HEURES SUPPLEMENTAIRES	78 165,97 €	4 135h11

Les heures supplémentaires constituent un levier indispensable pour absorber les surcroûts d'activité ponctuels. En 2024, la commune a rémunéré **4 135 heures et 11 minutes** pour un montant total de **78 165,97 €**, traduisant l'implication continue des agents pour assurer le service public, parfois au-delà des horaires standards.

Projection départs à la retraite :

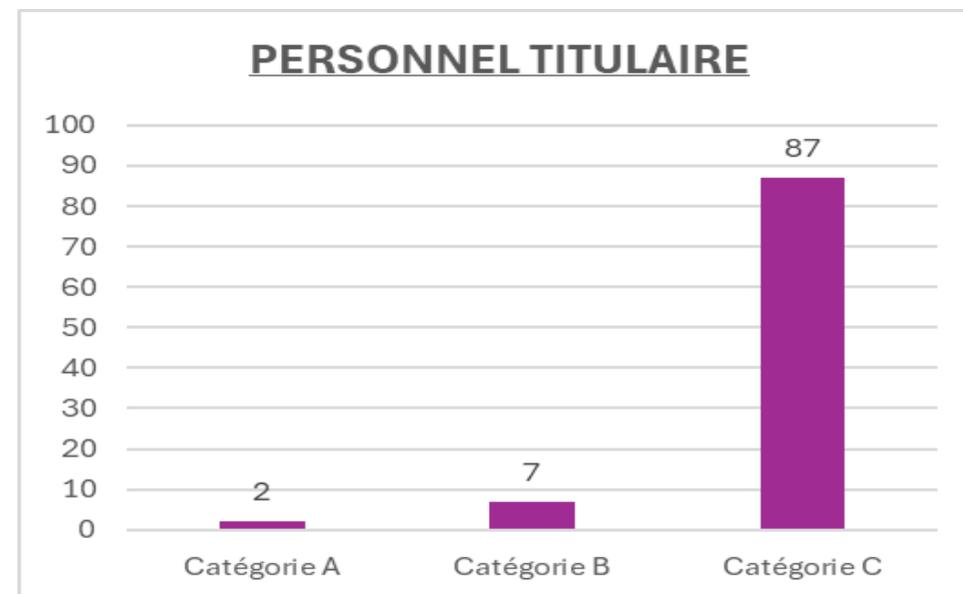
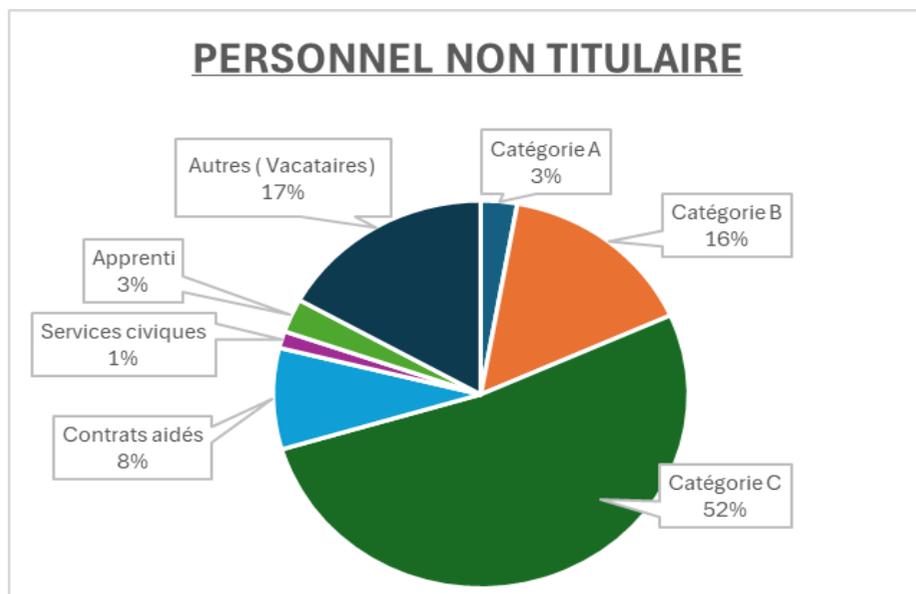
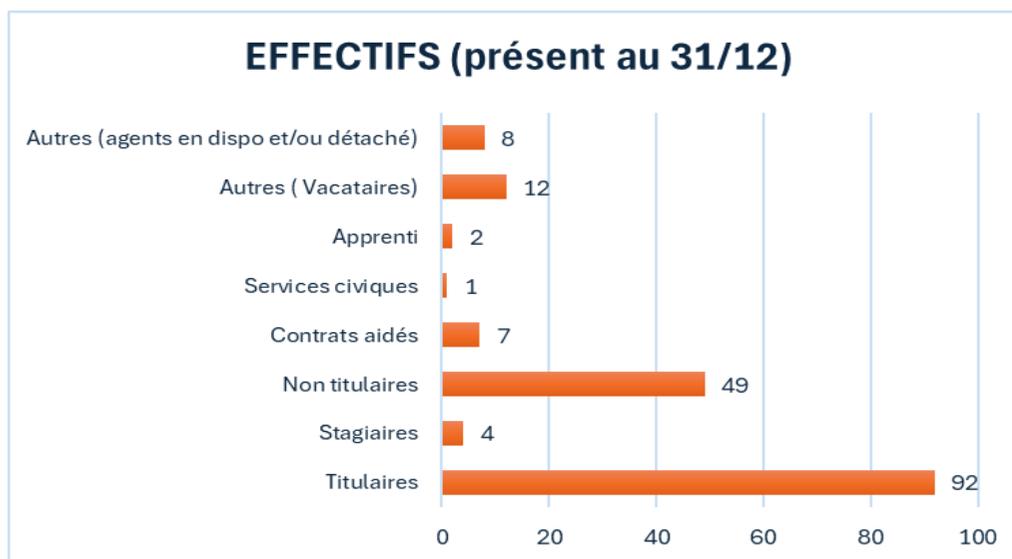
2023 réel	2024 réel	2025	2026	2027	2028
2	2	2	2	7	

Effectifs en 2024 :

En 2024, Macouria comptait **155 agents**, répartis comme suit :

- **92 titulaires**, dont une majorité en catégorie C (87 agents), traduisant la prépondérance des fonctions d'exécution dans les services,
- **49 non-titulaires**, comprenant 37 agents en catégorie C et 11 en catégorie B,
- **7 contrats aidés**, témoignant de l'engagement de la commune dans l'insertion professionnelle,
- **1 service civique**, promouvant l'engagement citoyen auprès de la jeunesse.

Ces effectifs démontrent l'effort constant de la commune pour répondre aux besoins locaux tout en intégrant une diversité de statuts et de profils.



Perspectives et défis :

La projection des départs à la retraite indique un flux stable jusqu'en 2026 (deux départs par an), avant une augmentation significative en 2027 (sept départs). Cette échéance nécessitera une anticipation accrue, avec une politique de recrutement proactive et un plan de transmission des compétences pour préserver la continuité des services.

Une gestion humaine pour un service public performant :

À travers ces données, le ROB 2025 illustre les efforts de Macouria pour conjuguer maîtrise des coûts et valorisation des agents. Cette approche s'inscrit dans une vision durable, où chaque action, qu'il s'agisse de formation, de revalorisation salariale ou de recrutement, contribue à renforcer la qualité du service public et le bien-être des agents.

VI- Bilan d'activités de l'exercice 2024

En 2024, l'exécution des opérations ressort ainsi :

Opérations		Dépenses					Recettes				
Code	Libellé	Budget	Mandats	Eng. non soldés.	Consom.	Tx liquidat.	Budget	Titres	Eng. non soldés	Consom.	Tx liquidat.
133	Réhabilitation Groupe Scolaire Maud Nadiré	12 638,04	8 181,95	4 456,09	12 638,04	64,74	17 484,58	0,00	17 484,58	17 484,58	0,00
158	CONSTRUCTION POLE ENFANCE ET FAMILLE DE SOULA	189 035,40	6 945,00	182 090,40	189 035,40	3,67	956 409,46	939 652,64	192 706,62	1 132 359,26	98,25
160	BATIMENTS MUNICIPAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
170	REHABILITATION GS M.PONET	118 441,52	55 761,02	62 680,50	118 441,52	47,08	88 908,90	0,00	88 908,90	88 908,90	0,00
172	ECOLE NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	97 251,06	58 913,46	38 337,60	97 251,06	60,58
174	Aménagement carrefour en T Villages YAPARA et KAMUYENEH	1 329 090,42	1 227 355,14	101 735,28	1 329 090,42	92,35	671 308,00	0,00	671 308,00	671 308,00	0,00
176	Extension Cimetière de Tonate	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 308,43	0,00	89 308,43	89 308,43	0,00
177	Création Médiathèque MACOURIA	5 994 516,12	695 838,00	5 298 678,12	5 994 516,12	11,61	2 968 323,06	2 028 439,00	939 884,06	2 968 323,06	68,34
178	Plaine de jeux Ulrick SAINT JEAN	316 514,45	14 400,00	302 114,45	316 514,45	4,55	219 497,30	27 862,29	219 497,30	247 359,59	12,69
179	Terrain Henri KONG	185 699,00	0,00	185 699,00	185 699,00	0,00	0,00	0,00	2	0,00	0,00
180	Création de 2 FIT PARK	230 317,00	165 349,79	64 967,21	230 317,00	71,79	136 136,00	109 015,80	136 136,00	245 151,80	80,08
183	Réhabilitation hangar atelier à vélo	184 171,20	100 229,55	83 941,65	184 171,20	54,42	147 398,73	127 526,82	19 871,91	147 398,73	86,52
184	AMENAGEMENT ET RENOVATION THEATRE DE MACOURIA	263 598,16	8 083,24	255 514,92	263 598,16	3,07	161 000,00	0,00	161 000,00	161 000,00	0,00
185	TVX RENFO & AMENAG. DEBARCADERE	340 053,92	215 974,41	124 079,51	340 053,92	63,51	856 439,37	752 708,90	103 730,47	856 439,37	87,89
186	TVX RENFO DES RUE LOT MAILLARD	125 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
187	EXTENSION DU GS3	164 099,00	46 263,97	117 835,03	164 099,00	28,19	1 134 183,64	1 070 829,22	63 354,42	1 134 183,64	94,41
188	AMENAGEMENT BAT COMMANDE PUBLIQUE	23 984,69	19 917,70	4 066,99	23 984,69	83,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
190	Installation Panneaux photovoltaïques	41 250,00	37 544,00	3 706,00	41 250,00	91,02	32 977,00	0,00	32 977,00	32 977,00	0,00
191	Plan vélo Macouria	1 129 343,00	35 510,00	1 093 833,00	1 129 343,00	3,14	824 145,00	0,00	824 145,00	824 145,00	0,00
192	Rénovation éclairage stade E. COURAT	277 586,30	0,00	277 585,80	277 585,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
193	Multi sports Belle-Terre	190 100,00	2 012,00	188 088,00	190 100,00	1,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
194	Espace culturel PK17	40 000,00	38 000,00	2 000,00	40 000,00	95,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
195	Aménagement locaux ACCES	44 000,00	0,00	44 000,00	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
196	Travaux d'éclairage public de la Ville	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	900 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00	0,00
198	GS 4 LA LAGUNE HENRI BAHILITE	460 402,00	449 092,00	11 310,00	460 402,00	97,54	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00
199	Bâtiment du CCAS	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
200	Renforcement voiries CARAPA	1 000 000,00	733 267,92	0,00	733 267,92	73,33	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	14 539 840,22	3 859 725,69	10 113 381,95	13 973 107,64	26,55	9 830 770,53	5 264 948,13	4 528 650,29	9 793 598,42	53,56

VII – Principales Manifestations de l’exercice 2025

Les manifestations d’envergure organisées par la ville de Macouria jouent un rôle clé en renforçant la cohésion sociale et le sentiment d’appartenance des habitants, en célébrant la diversité et l’identité locale. Ces événements participent également à l’attractivité de la commune, en valorisant son dynamisme et son rayonnement, tout en consolidant son image en tant que territoire accueillant et innovant. Enfin, ils contribuent à affirmer la ville comme une marque employeur forte, en impliquant ses agents dans des projets fédérateurs porteurs de sens et d’engagement collectif. Les manifestations sont des jalons essentiels à la vie de la Cité.

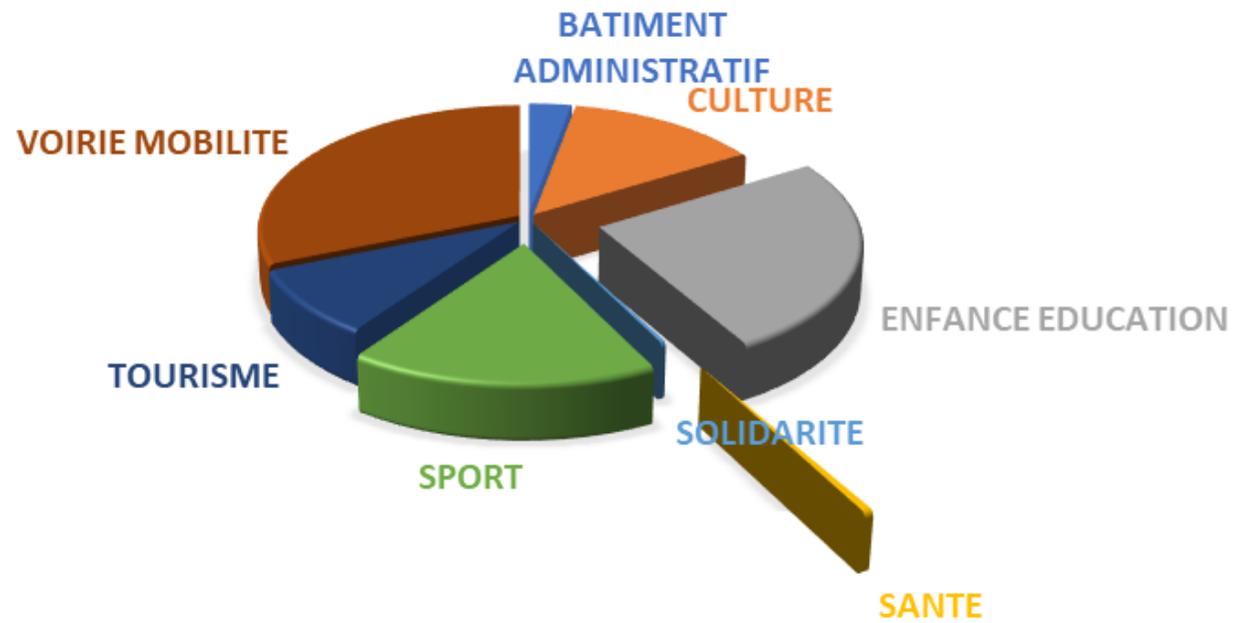
EVENEMENTS	
2025	La Fet Wara Festival Semi-marathon en mai 2025 Fête de la mer (juillet 2025) Arrivée d’une étape du Tour de Guyane (août 2025) Marchés de Noël Politique de la ville Quartiers d’été Salon des maires de Guyane Fête de la musique Fête de Macouria Parade de Macouria Concours « <i>Épelle-moi</i> » Cérémonie de remise des jeunes diplômés Festival Atipart

SYNTHESE DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

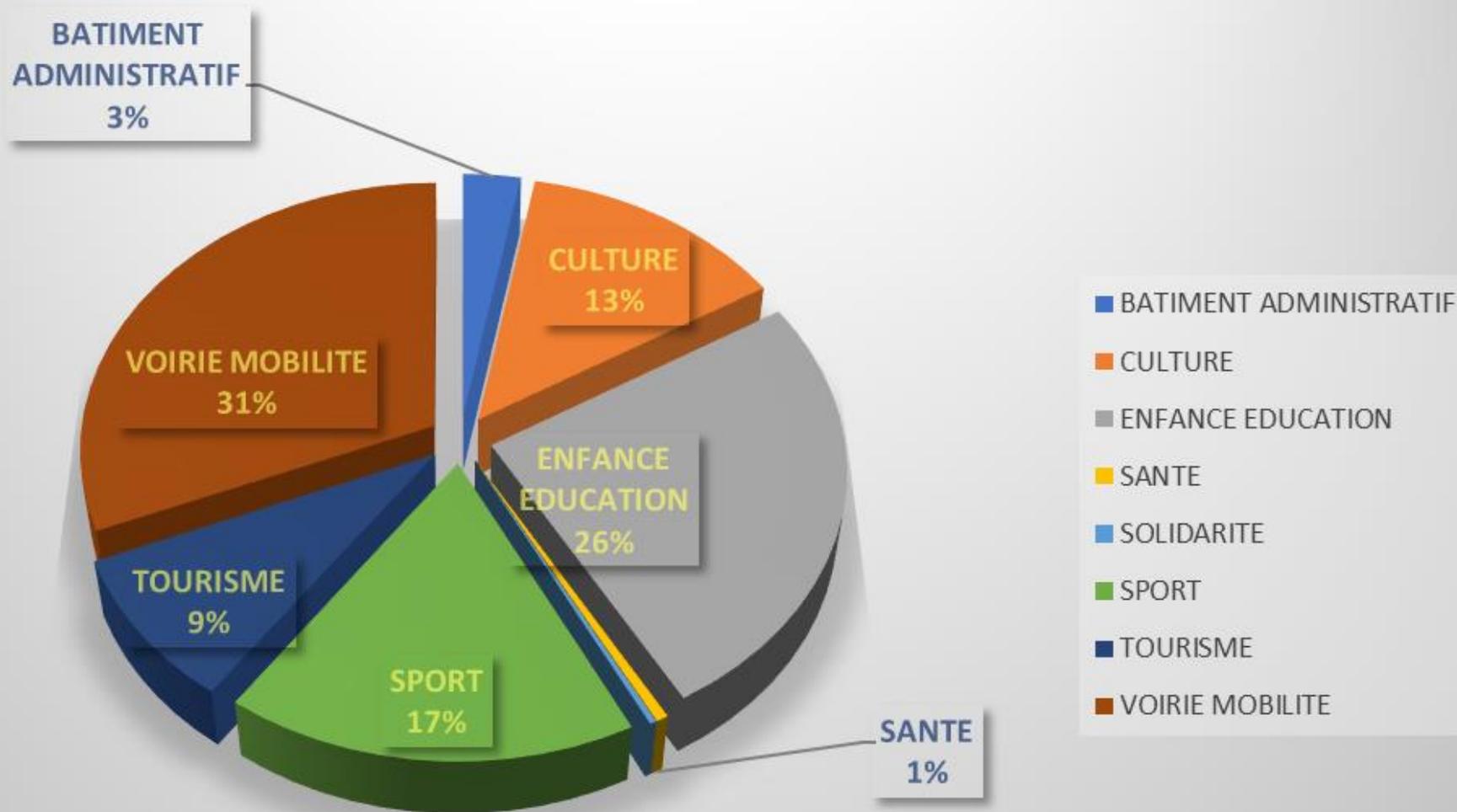
FONCTIONS	PROJETS	COUT GLOBAL	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
BATIMENT ADMINISTRATIF	Bâtiment administratif : Salle de délibération et son service à la population	2 800 000,00	933 333,33	933 333,33	933 333,33				
BATIMENT ADMINISTRATIF	Extension Caisse Des Ecoles	300 000,00	300 000,00						
BATIMENT ADMINISTRATIF	Bâtiment CCAS	300 000,00	300 000,00						
BATIMENT ADMINISTRATIF		3 400 000,00	1 533 333,33	933 333,33	933 333,33	-	-	-	-
CULTURE	Construction d'une Médiathèque - Pôle de services à Soula (9 156 924 €) réestimée à 9 194 500 €	2 800 000,00	2 800 000,00						
CULTURE	Rénovation du théâtre de Macouria	562 212,00	562 212,00						
CULTURE	Aménagement d'un espace culturel dans l'ancienne école du PK 17 - carbet de transformation du manioc	1 200 000,00	600 000,00	600 000,00					
CULTURE	Bâtiment du service ACCES : bâtiment d'environ 750 m ² en R+1 comprenant des bureaux devant accueillir les équipes Culture, Evènementiel et Sports, mais aussi une salle d'exposition et des salles d'expression artistique, pour la pratique de la musique et des arts plastiques notamment.	1 186 173,00	593 086,50	593 086,50					
CULTURE	Médiathèque de Tonate	10 000 000,00				2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
CULTURE		15 748 385,00	4 555 298,50	1 193 086,50	-	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
ENFANCE EDUCATION	Extension de 4 groupes scolaires	3 404 710,10	3 404 710,10						
ENFANCE EDUCATION	Groupes scolaires de la lagune (34 classes) Henri BAHLIT	20 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00			
ENFANCE EDUCATION	construction d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 40 places	680 000,00				226 666,67	226 666,67	226 666,67	
ENFANCE EDUCATION	Groupes scolaires de Sablance (16 classes)	6 000 000,00				2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	
ENFANCE EDUCATION		30 084 710,10	8 404 710,10	5 000 000,00	5 000 000,00	7 226 666,67	2 226 666,67	2 226 666,67	-
SANTE	Construction d'une maison de santé : Maison de santé	600 000,00		600 000,00					
SANTE		600 000,00	-	600 000,00	-	-	-	-	-
SOLIDARITE	8 Maisons jumelées	337 000,00	337 000,00						
SOLIDARITE		337 000,00	337 000,00	-	-	-	-	-	-
SPORT	Réhabilitation de l'éclairage du stade Emmanuel COURAT - relamping en leds (40 projecteurs)	277 000,00		277 000,00					
SPORT	Refection sol Hall Bartel	400 000,00	400 000,00						
SPORT	Aménagement de la piste BMX - phase 2 : aménagement d'une aire de parking	350 000,00		350 000,00					
SPORT	Construction d'un stade municipal de la Lagune et d'une piste d'athlétisme dans le cadre de l'OIN Tonate Sud - mutualisation avec le Lycée de Préfontaine	16 000 000,00			4 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00		
SPORT	construction d'un gymnase multisports à Soula : gymnase multisports + aire de gymnastique	3 300 000,00			1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00		
SPORT		20 327 000,00	400 000,00	627 000,00	5 100 000,00	7 100 000,00	7 100 000,00	-	-

FONCTIONS	PROJETS	COUT GLOBAL	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
TOURISME	Aménagement de la Crique Brémont : Aménagement paysager avec le conservatoire du littoral et la CAEL - aménagement des berges, d'un parking, création d'un parcours sportif et d'aires de détente (carbets)	2 511 284,69				837 094,90	837 094,90	837 094,90	
TOURISME	construction d'un bassin régional (4 ans)	8 000 000,00				2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
TOURISME		10 511 284,69	-	-	-	2 837 094,90	2 837 094,90	2 837 094,90	2 000 000,00
VOIRIE MOBILITE	réfection de la chaussée en enrobé sur 1,7 km - accès à des activités agricoles et de loisirs (ferme Saint-Jean, Kaelys Garden) - 1er tronçon réalisé en 2008	831 000,00	831 000,00						
VOIRIE MOBILITE	Réfection des chemins de la Carapa 3ème tronçon /réfection de la chaussée en enrobé sur 424 m - accès à des activités agricoles et de loisirs (Chemin potier) - 1er tronçon réalisé en 2008	222 000,00		222 000,00					
VOIRIE MOBILITE	Renforcement de la rue Omer BACE /réfection de la chaussée - accès à des activités agricoles et de loisirs (4 km)	1 500 000,00	1 500 000,00						
VOIRIE MOBILITE	Travaux de rénovation de l'éclairage public : Déploiement de l'éclairage public solaire sur tout le territoire	1 680 000,00	1 680 000,00						
VOIRIE MOBILITE	Renforcement de la rue du Laos : réfection de la chaussée -accès à des activités agricoles	303 868,00	303 868,00						
VOIRIE MOBILITE	Aménagement de l'entrée de ville de Tonate : Aménagement voirie et paysager des entrées de ville de Tonate (Sur3 ans)	14 000 000,00	700 000,00	4 666 666,67	4 666 666,67	3 966 666,67			
VOIRIE MOBILITE	Itinéraires cyclables sécurisés : Mise en œuvre du plan vélo de la ville de Macouria (3ans) / Aménagements de Belle Terre	441 513,00		441 513,00					
VOIRIE MOBILITE	Itinéraires cyclables sécurisés : Mise en œuvre du plan vélo de la ville de Macouria (3ans) / Aménagements de Belle Humeur	1 172 600,00	1 172 600,00						
VOIRIE MOBILITE	Itinéraires cyclables sécurisés : Mise en œuvre du plan vélo de la ville de Macouria (3ans) / Aménagement de bande cyclable sur l'avenue Henri Kong	429 000,00			429 000,00				
VOIRIE MOBILITE	Tronçon 4 - Avenue Pripri Soula	595 000,00				595 000,00			
VOIRIE MOBILITE	Voie d'accès Quesnel Ouest	700 000,00				700 000,00			
VOIRIE MOBILITE	Renforcement de la rue Bœuf Couronné :réfection de la chaussée - accès à des activités agricoles et de loisirs (Centre Royal Ranch) 2km	1 096 608,00		1 096 608,00					
VOIRIE MOBILITE	Extension de l'avenue Henry KONG (Matiti) : Prolongation de la couche de roulement en enrobé après le lycée agricole	1 800 000,00		1 800 000,00					
VOIRIE MOBILITE	Renforcement des rues du lotissement Lac Maillard : réfection des voiries du lotissement 2,145 km	1 249 495,00		1 249 495,00					
VOIRIE MOBILITE	Maillage Pagamont -Rives de Soula : réalisation d'une liaison routière entre la Carapa et les Rives de Soula - optimisation du maillage de la ville et évitement de l'usage de la RN1	10 812 000,00			5 406 000,00	5 406 000,00			
VOIRIE MOBILITE		36 833 084,00	6 187 468,00	9 476 282,67	10 501 666,67	10 667 666,67	-	-	-
TOTAL GENERAL		117 841 463,79	21 417 809,93	17 829 702,50	21 535 000,00	30 331 428,23	14 663 761,56	7 563 761,56	4 500 000,00

INVESTISSEMENTS



PPI 2025-2031 par fonction



VIII – Les masses budgétaires 2025

Projection budgétaire pour 2025 : Analyse et perspectives

Sur la base de la remontée des besoins exprimés par les services municipaux et dans un contexte marqué par des contraintes financières persistantes, les masses budgétaires pour l'année 2025 se dessinent comme suit :

Fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement hors Restes à Réaliser (RAR) sont estimées à **21,1 millions d'euros**, tandis que les dépenses réelles nettes de fonctionnement atteindraient **21,4 millions d'euros**. Ce déséquilibre prévisionnel engendre une capacité d'autofinancement brute négative de **-253 000 euros**, et une capacité d'autofinancement nette de **-913 000 euros**. Cette situation met en évidence la nécessité impérieuse de maîtriser davantage les charges, notamment dans des postes sensibles tels que les dépenses de personnel et les charges courantes, tout en veillant à préserver la qualité des services rendus aux habitants.

Pour répondre à cet enjeu, des efforts devront être poursuivis en matière d'optimisation des ressources propres (exploitation plus dynamique du potentiel fiscal et des recettes domaniales), mais également par une stratégie de rationalisation des dépenses, soutenue par une priorisation stricte des actions et des projets municipaux.

Investissements :

Malgré ces contraintes, la ville prévoit de maintenir une ambition forte en matière d'investissements, avec un programme estimé à **12 millions d'euros hors RAR** (et **23 millions d'euros avec RAR**). Ce volume témoigne de la volonté de poursuivre la transformation urbaine et le développement d'infrastructures structurantes pour Macouria, dans un objectif de dynamisation du territoire et d'amélioration du cadre de vie.

Le financement de ces investissements sera assuré par des ressources définitives à hauteur de **1,3 million d'euros hors RAR** (et **5,8 millions d'euros avec RAR**), complétées par une mobilisation partielle du fonds de roulement. Cette stratégie souligne l'importance

d'un suivi rigoureux des dépenses engagées et d'une recherche proactive de cofinancements externes, notamment via les dispositifs de l'État (DSIL, DETR), les fonds européens (FEDER, FSE) et les partenariats avec des acteurs publics et privés.

Perspectives d'ajustement :

Afin d'assurer la soutenabilité financière de ces orientations budgétaires, plusieurs leviers d'action seront mobilisés :

1. **Renforcement de la maîtrise des dépenses de fonctionnement** : une attention particulière sera portée à la gestion de la masse salariale (GVT maîtrisé et stratégie RH optimisée) et à l'efficacité énergétique des bâtiments publics.
2. **Optimisation des recettes** : poursuivre le recensement des bases fiscales avec la brigade foncière, exploiter le potentiel des participations citoyennes et renforcer la politique tarifaire sur certaines prestations.
3. **Mobilisation de financements alternatifs** : développement de projets cofinancés via des partenariats publics-privés (PPP) et mise en œuvre d'initiatives innovantes comme la création d'une Société d'Économie Mixte (SEM).

En conclusion,

Une ambition maintenue malgré un contexte budgétaire contraint qui repose sur un équilibre délicat entre la rigueur de gestion et le dynamisme des investissements, essentiel pour accompagner la croissance démographique rapide et répondre aux besoins des habitants de Macouria. Ce cadre budgétaire exigeant appelle à une vigilance accrue et à un pilotage stratégique renforcé pour garantir la pérennité financière et la qualité des services publics locaux.

Masse ROB 2025

1/2

	Budget 2 024	2 024	RAR	Total	2 025 avec RAR	2 025 sans RAR	% evol 2025 - 2024
Produits nets du 014	25 212 110,14	23 450 798,24	2 550 513,61	26 001 311,85	23 722 113,61	21 171 600,00	-9,75%
Atténuations de charges	50 000,00	7 401,60		7 401,60	10 000,00	10 000,00	0,66%
Produits d'exploitation	3 090 023,31	1 943 362,07	1 248 323,92	3 191 685,99	1 252 323,92	4 000,00	-99,79%
Redevances scolaires et périscolaires	728 500,00	859 586,01		859 586,01	-	-	-100,00%
Refacturation CDE	2 188 022,76	1 031 635,54	1 248 323,92	2 279 959,46	1 248 323,92		-100,00%
Autres prestations	173 500,55	52 140,52		52 140,52	4 000,00	4 000,00	19,40%
Impôts et taxes	16 697 312,32	15 895 343,62	797 892,99	16 693 236,61	17 382 892,99	16 585 000,00	4,34%
Fiscalité directe	4 564 606,00	4 598 862,00	-	4 598 862,00	4 600 000,00	4 600 000,00	0,02%
<i>Taxes foncières et d'habitation</i>	<i>4 564 606,00</i>	<i>4 598 862,00</i>		<i>4 598 862,00</i>	<i>4 600 000,00</i>	<i>4 600 000,00</i>	<i>0,02%</i>
Fiscalité reversée (FPIC- Fraction tva - Fngir)	685 104,00	685 104,00		685 104,00	685 000,00	685 000,00	-0,02%
Taxes sur les carburants	1 380 608,00	1 335 228,29		1 335 228,29	1 400 000,00	1 400 000,00	4,85%
Octroi de mer	9 574 716,32	8 776 823,33	797 892,99	9 574 716,32	10 197 892,99	9 400 000,00	7,10%
Autres fiscalité	492 278,00	499 326,00		499 326,00	500 000,00	500 000,00	0,13%
Dotations-participations	6 149 686,51	6 316 131,41	504 296,70	6 820 428,11	5 878 296,70	5 374 000,00	-14,92%
DGF	4 317 230,00	4 438 331,00		4 438 331,00	4 435 000,00	4 435 000,00	-0,08%
Etat-compensations fiscales	338 380,00	376 752,00		376 752,00	339 000,00	339 000,00	-0,03%
Emplois-jeunes	150 000,00	45 152,30		45 152,30	-	-	-100,00%
PARS	601 535,83	554 447,12	469 988,70	1 024 435,82	469 988,70		-100,00%
Autres dotations	742 540,68	901 448,99	34 308,00	935 756,99	634 308,00	600 000,00	-36,11%
Produits de gestion courante	45 000,00	49 350,02		49 350,02	16 000,00	16 000,00	5,17%
Produits exceptionnels	-	56 532,81		56 532,81	-	-	-100,00%
Fiscalité reversée (014)	819 912,00	817 323,29	-	817 323,29	817 400,00	817 400,00	0,01%
Charges nettes d'exploitation	25 066 167,78	23 092 000,71	1 624 245,30	24 716 246,01	23 078 263,09	21 425 000,00	-5,39%
Charges à caractère général	6 430 097,62	5 911 580,77	431 467,50	6 343 048,27	4 231 467,50	3 800 000,00	-30,34%
Contrats de prestations Restauration	2 138 760,67	2 056 652,61	109 532,45	2 166 185,06	109 532,45	-	-100,00%
Autres dépenses	4 291 336,95	3 854 928,16	321 935,05	4 176 863,21	4 121 935,05	3 800 000,00	0,93%
Charges de personnel	11 607 951,00	11 532 935,19	-	11 532 935,19	8 529 017,79	8 500 000,00	-26,30%
Autres charges de gestion courante	6 888 547,86	5 567 007,29	1 192 777,80	6 759 785,09	10 192 777,80	9 000 000,00	61,36%
CCAS	599 716,32	599 716,32		599 716,32	600 000,00	600 000,00	0,05%
CDE	4 082 103,00	4 082 103,00		4 082 103,00	7 000 000,00	7 000 000,00	71,48%
SDIS	328 983,94	328 983,94		328 983,94	340 000,00	340 000,00	3,35%
RTTM	46 979,84	46 979,84		46 979,84	50 000,00	50 000,00	6,43%
Indemnités	163 000,00	160 618,44		160 618,44	170 000,00	170 000,00	5,84%
Subv. Organismes publics				-	-		
Subv. Personnes droit privé	718 488,97	239 243,74	364 169,15	603 412,89	1 084 169,15	720 000,00	200,95%
Contributions obligatoires				-	-		
Autres	949 275,79	109 362,01	828 608,65	937 970,66	948 608,65	120 000,00	0,11%

	Budget 2024	2 024	RAR	Total	2 025 avec RAR	2 025 sans RAR	% evol 2025 - 2024
Charges financières	79 571,30	79 571,30	-	79 571,30	65 000,00	65 000,00	-18,31%
Anciens prêts	79 571,30	79 571,30		79 571,30	65 000,00	65 000,00	-18,31%
					-		
Charges exceptionnelles	20 000,00	906,16		906,16	20 000,00	20 000,00	2107,12%
Dotations aux provisions	40 000,00			-	40 000,00	40 000,00	#DIV/0!
Epargne de gestion	245 513,66	382 742,18	926 268,31	1 309 010,49	728 850,52	- 168 400,00	-121,09%
Capacité d'autofinancement	145 942,36	358 797,53	926 268,31	1 285 065,84	643 850,52	- 253 400,00	-131,14%
Remboursement cap. Emprunts	641 277,22	640 977,22	-	640 977,22	660 000,00	660 000,00	2,97%
CAF nette	- 495 334,86	- 282 179,69	926 268,31	644 088,62	- 16 149,48	- 913 400,00	-628,65%
Recettes d'investissement (hors emprunts)	13 184 938,45	8 722 368,59	4 528 650,29	13 251 018,88	5 839 076,05	1 310 425,76	-84,98%
Produit de cessions d'actif					-	-	
Dotations	100 000,00	185 002,54		185 002,54	-		-100,00%
Subventions	9 903 770,53	5 356 198,13	4 528 650,29	9 884 848,42	4 528 650,29		-100,00%
FCTVA	608 907,27	608 907,27		608 907,27	1 310 425,76	1 310 425,76	115,21%
FRDE	2 572 260,65	2 572 260,65		2 572 260,65	-		-100,00%
Autres recettes				-	-		
					-		
Dépenses d'investissement	29 688 318,04	8 312 772,51	11 197 095,02	19 509 867,53	23 414 493,60	12 217 398,58	22,07%
Immobilisation incorporelles	1 436 252,74	324 319,91	327 405,16	651 725,07	327 405,16		-100,00%
Subventions	309 175,49		309 175,49	309 175,49	309 175,49		
Immobilisation corporelles	14 876 238,34	5 791 892,81	2 903 888,18	8 695 780,99	15 121 286,76	12 217 398,58	75,06%
Travaux	13 066 651,47	2 196 559,79	7 656 626,19	9 853 185,98	7 656 626,19		-100,00%
Autres dépenses	-		-	-	-		
					-		
Solde d'investissement	- 16 503 379,59	409 596,08	- 6 668 444,73	- 6 258 848,65	- 17 575 417,55	- 10 906 972,82	-2201,77%
Besoin de financement (si -)	- 16 998 714,45	127 416,39	- 5 742 176,42	- 5 614 760,03	- 17 591 567,03	- 11 820 372,82	-1743,31%
mobilisation d'emprunts					-	-	
Variation de fonds de roulement	- 16 998 714,45	127 416,39	- 5 742 176,42	- 5 614 760,03	- 17 591 567,03	- 11 820 372,82	-1743,31%
Fonds de roulement initial	16 998 714,45	16 998 714,45		16 998 714,45	17 591 567,03	17 591 567,03	3,49%
Fonds de roulement final	-	17 126 130,84	- 5 742 176,42	11 383 954,42	0,00	5 771 194,21	-55,38%
Encours de dette (CG au 31/12)	3 850 800,86	3 850 800,86		3 850 800,86	3 190 800,86	3 190 800,86	-17,14%
Capacité de désendettement (en années)	26,39	4,73		6,33	- 2,24	- 12,59	-366,09%

CONCLUSION

Ce projet 2025, présenté dans le cadre du ROB, poursuit la dynamique d'équilibre et de responsabilité qui a toujours guidé notre action. Il s'inscrit dans les principes fondamentaux définis par les lois de finances, tout en s'adaptant aux réalités et enjeux spécifiques de notre commune de Macouria.

Deux éléments méritent une attention particulière :

- Les données budgétaires incluses dans ce document reflètent des tendances, la phase de construction du budget 2025 étant encore en cours.
- Les défis budgétaires restent amplifiés par des paramètres exogènes, tels que la volatilité des dotations et la montée en charge de certaines dépenses, notamment salariales.

Dans ce contexte, les collectivités sont appelées à renforcer leur capacité d'adaptation en poursuivant la maîtrise et la priorisation de leurs dépenses. À Macouria, cet effort repose sur une stratégie budgétaire équilibrée, alliant rigueur, innovation et vision à long terme. Nos priorités pour 2025 incluent :

- ➔ Une continuité dans la préservation des services publics locaux, tout en améliorant leur efficacité et leur accessibilité,
- ➔ Un accent renforcé sur la transition écologique et la résilience environnementale, avec des projets structurants axés sur le développement durable,
- ➔ Un investissement soutenu dans le capital humain, en renforçant la formation des agents municipaux et en accompagnant leur montée en compétences,
- ➔ Une modernisation accrue grâce à la dématérialisation et à l'optimisation des processus administratifs, au bénéfice d'une gouvernance plus agile et inclusive.

Les performances budgétaires de Macouria, déjà saluées en 2024, se confirment pour 2025 :

- Une capacité d'autofinancement maintenue, essentielle pour garantir des politiques d'investissement dynamiques,
- Un endettement maîtrisé qui assure la crédibilité de notre collectivité auprès de nos partenaires institutionnels et financiers,

- Une fiscalité inchangée depuis plus de dix ans, couplée à une croissance des bases fiscales grâce aux efforts de notre brigade foncière.

Cependant, certains points de vigilance demeurent : la croissance démographique rapide non officiellement comptabilisée, la hausse des charges de gestion courante et les contraintes liées à l'évolution des dotations de l'État. Ces éléments exigent une stratégie financière proactive et rigoureuse, soutenue par une recherche continue de subventions et des partenariats publics-privés.

Pour répondre à ces enjeux, 2025 verra la mise en œuvre d'une Programmation Pluriannuelle des Services (PPS) complémentaire à notre PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements). Cette PPS sera un outil précieux pour définir le niveau qualitatif des services rendus aux habitants tout en optimisant la gestion de nos ressources humaines et l'externalisation de certaines fonctions supports.

En conclusion, le ROB 2025 reflète notre ambition de construire un avenir harmonieux et durable pour Macouria, tout en restant fidèles à nos engagements de responsabilité et de transparence. Grâce à une gestion financière rigoureuse et à une vision concertée, nous continuerons à renforcer l'attractivité, la résilience et la qualité de vie dans notre commune.

Macouria, le 6 février 2025



ANNEXES

Tableau des soldes intermédiaires de gestion

	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024
Produits d'exploitation	555 121	86,36	1 034 540	5,39	1 090 267	-12,53	953 701	103,77	1 943 362
Impôts et taxes	11 801 984	9,10	12 875 476	7,73	13 870 118	14,87	15 933 033	-0,24	15 895 344
Dotations - participations	3 756 127	12,47	4 224 508	17,68	4 971 192	18,55	5 893 137	7,18	6 316 131
Produits de gestion courante	25 682	31,31	33 722	-54,98	15 181	397,29	75 493	-34,63	49 350
Atténuation de produits	424 762	22,15	518 862	19,48	619 912	0,00	619 904	31,85	817 323
Recettes réelles nettes de fonctionnement	15 714 152	12,32	17 649 384	9,50	19 326 846	15,05	22 235 460	5,18	23 386 864
Production immobilisée	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Production stockée	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Recettes de fonctionnement	15 714 152	12,32	17 649 384	9,50	19 326 846	15,05	22 235 460	5,18	23 386 864
Charges de personnel	9 608 694	11,18	10 682 773	11,73	11 936 230	8,12	12 905 731	-10,64	11 532 935
Charges à caractère général	3 158 882	37,23	4 334 791	3,04	4 466 430	31,01	5 851 552	1,03	5 911 581
Atténuation de charges	3 198	3223,19	106 266	-9,11	96 588	19,88	115 787	-93,61	7 402
Autres charges de gestion courante	151 571	14,19	173 081	6,90	185 021	15,24	213 227	26,62	269 980
Contributions obligatoires	291 065	0,80	293 393	1,90	298 968	5,00	313 916	4,80	328 984
Participations	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Subventions	826 768	-17,05	685 770	74,44	1 196 275	-3,94	1 149 087	332,35	4 968 043
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Charges de gestion courante	1 269 403	-9,23	1 152 244	45,83	1 680 263	-0,24	1 676 230	232,11	5 567 007
Dépenses réelles nettes de fonctionnement	14 033 781	14,46	16 063 542	11,97	17 986 335	12,96	20 317 726	13,22	23 004 122
Résultat de gestion	1 680 370	-5,63	1 585 842	-15,47	1 340 511	43,06	1 917 733	-80,04	382 742
Reprise sur amortissements	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Reprise sur provisions	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Neutralisation des amortissements	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Dotations aux provisions	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Dotations aux amortissements	945 886	16,98	1 106 505	14,98	1 272 294	37,97	1 755 419	-100,00	0
Résultat courant	734 484	-34,74	479 338	-85,77	68 217	137,94	162 314	135,80	382 742
Produits financiers	0	0,00	0	0,00	22	-100,00	0	0,00	0
Charges financières	136 132	-9,57	123 110	-4,15	117 998	-20,38	93 950	-15,30	79 571
Résultat financier	-136 132	-9,57	-123 110	-4,17	-117 976	-20,37	-93 950	-15,30	-79 571
Produits exceptionnels	16 320	-100,00	0	1,7E+08	33 928	-92,34	2 600	-100,00	0
Quote part de subventions virées	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Produits de cession d'actifs	35 200	-100,00	0	0,00	290 225	285,41	1 118 547	-94,95	56 533
Charges exceptionnelles	2 998	147,47	7 419	432,48	39 505	-83,34	6 580	-86,23	906
VC actifs cédés	18	-100,00	0	0,00	110	859686,39	943 014	-100,00	2
+/- valeurs de cessions	35 182	-100,00	0	0,00	290 116	-39,50	175 534	-67,79	56 531
Résultat exceptionnel	13 322	-155,69	-7 419	-24,83	-5 577	-28,64	-3 980	-77,23	-906
Résultat de l'exercice	611 673	-42,97	348 809	-115,86	-55 336	-216,35	64 384	369,47	302 265
Capacité d'autofinancement	1 592 759	-8,63	1 455 314	3,56	1 507 183	94,96	2 938 351	-87,79	358 798

Tableau de financement du haut de bilan

	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024
Capacité d'autofinancement	1 592 759	-8,63	1 455 314	3,56	1 507 183	94,96	2 938 351	-87,79	358 798
Remb. capital des emprunts	610 316	-0,19	609 134	11,46	678 951	-7,71	626 598	2,29	640 977
Capacité d'autofinancement nette	982 443	-13,87	846 179	-2,12	828 232	179,12	2 311 752	-112,21	-282 180
Dotations, fonds divers et réserves	3 200 757	-21,33	2 517 911	24,88	3 144 437	33,52	4 198 558	-81,09	793 910
Subventions d'investissement reçues	2 215 916	126,79	5 025 556	-48,09	2 608 807	0,63	2 625 298	202,00	7 928 459
Opérations sous mandat (recettes)	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Autres versements ou remboursements	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Recette réelles d'investissement	5 416 673	39,26	7 543 467	-23,73	5 753 244	18,61	6 823 855	27,82	8 722 369
Immobilisations incorporelles	91 788	193,42	269 329	59,92	430 716	-4,39	411 801	-21,24	324 320
Immobilisations corporelles	1 571 596	49,92	2 356 120	7,62	2 535 706	4,13	2 640 505	119,35	5 791 893
Immobilisations en cours	3 027 280	42,96	4 327 888	-72,76	1 178 925	175,02	3 242 303	-32,25	2 196 560
Subventions investissement et équip. versées	0	0,00	0	0,00	422 334	-100,00	0	0,00	0
Opérations sous mandat	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Autres dépenses d'investissement	0	0,00	0	0,00	3 239	-19,87	2 595	-100,00	0
Dépenses réelles d'investissement	4 690 664	48,24	6 953 337	-34,26	4 570 920	37,77	6 297 205	32,01	8 312 773
Solde invest. (hors cap. emprunt et CAF)	726 008	-18,72	590 130	100,35	1 182 324	-55,46	526 650	-22,23	409 596
Besoin de financement (si négatif)	1 708 452	-15,93	1 436 309	39,98	2 010 556	41,18	2 838 403	-95,51	127 416
Emprunts mobilisés	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Variation du fonds de roulement	1 708 452	-15,93	1 436 309	39,98	2 010 556	41,18	2 838 403	-95,51	127 416
Fonds de roulement initial saisi	8 995 831	18,99	10 704 283	13,50	12 149 756	16,55	14 160 312	20,04	16 998 714
Fonds de roulement final calculé	10 704 283	13,42	12 140 592	16,64	14 160 312	20,04	16 998 714	0,75	17 126 131

PROJET DE DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

VU le rapport n°01/2025/VM,

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Sur proposition de la commission des affaires financières et économiques,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1

Adopte le rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2025

ARTICLE 2

La présente délibération et le rapport annexé seront transmis au représentant de l'Etat et publié sur le site internet de la commune. Il sera également transmis à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral.

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits